



RAZPRAVE FF

Primož Vitez

# Traité de l'accent français



## Traité de l'accent français

Zbirka: Razprave FF (ISSN 2335-3333, e-ISSN 2712-3820)

Avtor: Primož Vitez

Recenzentki: Smiljana Komar, Meta Lah

Tehnično urejanje in prelom: Irena Hvala

Slika na naslovnici: Paul Klee: Smreka, 1932

Fotografija na zavihku: Pavel Vitez

Založila: Založba Univerze v Ljubljani

Za založbo: Gregor Majdič, rektor Univerze v Ljubljani

Izdal: Znanstvena založba Filozofske fakultete Univerze v Ljubljani

Za izdajatelja: Mojca Schlamberger Brezar, dekanja Filozofske fakultete

Obliskovna zasnova zbirke: Lavoslava Benčić

Tisk: Birografika Bori, d. o. o.

Ljubljana, 2025

Prva izdaja

Naklada: 130

Cena: 12,90 EUR



To delo je ponujeno pod licenco Creative Commons Priznanje avtorstva-Deljenje pod enakimi pogoji 4.0 Mednarodna licenca (izjema so fotografije). / This work is licensed under a Creative Commons Attribution-ShareAlike 4.0 International License (except photographs).

Knjiga je izšla s podporo Javne agencije za znanstvenoraziskovalno in inovacijsko dejavnost Republike Slovenije v okviru Javnega razpisa za sofinanciranje izdajanja znanstvenih monografij.

Delo je nastalo v okviru raziskovalnega projekta *Končni naglas in razvoj jezikovne strukture v francoščini* (RSF ARIS ALMA SODNIK), ki ga je sofinancirala Javna agencija za znanstvenoraziskovalno in inovacijsko dejavnost Republike Slovenije iz državnega proračuna.

Prva e-izdaja. Publikacija je v digitalni obliki prosto dostopna na <https://ebooks.uni-lj.si/ZalozbaUL>  
DOI: 10.4312/9789612976996

Kataložna zapisa o publikaciji (CIP) pripravili v Narodni in univerzitetni knjižnici v Ljubljani

Tiskana knjiga

COBISS.SI-ID= 253975555

ISBN 978-961-297-700-9

E-knjiga

COBISS.SI-ID 253918979

ISBN 978-961-297-699-6 (PDF)

## Table des matières

<b>Introduction</b> . . . . .	<b>5</b>
<b>I UNIVERSALITÉ DE L'ACCENT</b>	
<b>1 Définition de l'accent et des unités accentuables</b> . . . . .	<b>11</b>
<b>2 Substance de l'accent</b> . . . . .	<b>15</b>
<b>3 Fonctionnalité de l'accent</b> . . . . .	<b>17</b>
3.1    Valeur contrastive de l'accent . . . . .	17
3.2    Fonction culminative . . . . .	19
3.3    Fonction délimitative . . . . .	20
3.4    Fonction distinctive . . . . .	20
<b>4 Unité accentuelle</b> . . . . .	<b>23</b>
4.1    Portée de l'unité accentuelle . . . . .	23
4.2    Position de l'accent et types accentuels . . . . .	26
4.2.1    Langues à accent mobile . . . . .	26
4.2.2    Langues à accent fixe . . . . .	27
<b>II ACCENTS DU FRANÇAIS</b>	
<b>1 Types d'accents</b> . . . . .	<b>31</b>
1.1    Accent final . . . . .	31
1.2    Accent d'insistance. . . . .	33
1.2.1    Fonctionnalité de l'insistance . . . . .	33
1.2.1.1    Insistance affective . . . . .	34
1.2.1.2    Insistance logique. . . . .	34
<b>2 Virtualité de l'unité accentuelle en français</b> . . . . .	<b>37</b>
<b>3 Substance de l'accent délimitatif</b> . . . . .	<b>39</b>
<b>4 Prosodie du français : trait distinctif de la parole</b> . . . . .	<b>41</b>
<b>III ACCENT FINAL</b>	
<b>1 Aspect fonctionnel de l'accent final</b> . . . . .	<b>45</b>
<b>2 Unité accentuable en français.</b> . . . . .	<b>47</b>
2.1    Mot et lexème. . . . .	47
2.2    Unité sémantique . . . . .	48
2.3    Syntagme ou élément syntaxique . . . . .	48
<b>3 Flexibilité de l'unité accentuable en français</b> . . . . .	<b>51</b>
<b>4 Aspects matériels de l'actualisation et intensité de l'accent</b> . . . . .	<b>53</b>
4.1    Propriétés acoustiques inhérentes aux voyelles . . . . .	53
<b>5 Coopération de l'accent final avec l'intonation de la phrase</b> . . . . .	<b>55</b>

<b>6</b>	<b>Français, langue sans accent ? . . . . .</b>	<b>57</b>
<b>7</b>	<b>Potentiel discursif de l'accent final . . . . .</b>	<b>59</b>
<b>8</b>	<b>Accentuation orientative. . . . .</b>	<b>61</b>

#### **IV ACCENT D'INSISTANCE GRAMMATICALISÉ**

<b>1</b>	<b>Effets de l'insistance dans l'accentuation du discours médiatique . . . . .</b>	<b>67</b>
1.1	Critères syntaxiques . . . . .	67
1.2	Accentuation des proclitiques déictiques . . . . .	68
1.3	Un critère phonétique : le contraste . . . . .	69
1.4	Double délimitation de l'unité accentuelle. . . . .	70
1.5	Fonction phatique de l'insistance . . . . .	70

#### **V HISTOIRE DE L'ACCENT FRANÇAIS**

<b>0</b>	<b>Évolution de l'accent français. . . . .</b>	<b>75</b>
0.1	L'accent en latin. . . . .	76
0.1.1	Position de l'accent latin . . . . .	76
0.1.2	Réalisation de l'accent . . . . .	77
0.2	Oxytonisation . . . . .	77
<b>1</b>	<b>Répercussions fonctionnelles et grammaticales de l'oxytonie en français . . . . .</b>	<b>81</b>
<b>2</b>	<b>Congruence de l'accentuation avec la syntaxe . . . . .</b>	<b>83</b>
<b>3</b>	<b>Conséquences systémiques de l'oxytonisation en français . . . . .</b>	<b>85</b>
3.1	Conséquences phonostylistiques : mélodie et rythme . . . . .	85
3.2	Conséquences grammaticales : déplacement et solidarité de la détermination. . . . .	87
3.2.1	Détermination nominale : marque du pluriel . . . . .	88
3.2.2	Détermination verbale : marque de la personne . . . . .	89
3.2.3	Négation et accentuation de l'adverbe négatif . . . . .	91
<b>4</b>	<b>Accent final, formateur de la structure syntaxique du français. . . . .</b>	<b>95</b>

#### **VI FRANCITÉ DE L'ACCENT**

<b>1</b>	<b>Dimensions sociolinguistiques de l'accent final . . . . .</b>	<b>99</b>
<b>2</b>	<b>Exception française . . . . .</b>	<b>101</b>
<b>3</b>	<b>Prestige du français . . . . .</b>	<b>105</b>
<b>4</b>	<b>De l'accent final à la politique linguistique . . . . .</b>	<b>107</b>
<b>Povzetek. . . . .</b>		<b>109</b>
<b>Abstract . . . . .</b>		<b>111</b>
<b>Bibliographie. . . . .</b>		<b>113</b>
<b>Imensko kazalo . . . . .</b>		<b>117</b>

## **Introduction**

La notion d'*accent* n'est pas une notion simple. Elle recouvre une variété de significations, et elles sont toutes plus ou moins associées à l'expression linguistique orale ou, plus généralement, à l'image phonique de la langue. Quand on s'avise de parler de l'accent il importe donc de préciser de quoi on parlera.

Dans la langue ordinaire, le mot *accent* signifie une certaine différence qu'un locuteur présente par rapport à la langue standard. Ainsi on s'apercevra vite des particularités phoniques que fera entendre un Marseillais par rapport aux parlers centraux ou parisiens, considérés comme plus proches du français standard : on dira que le locuteur marseillais, toulousain ou aixois a un « accent du midi ». Autrement dit, l'accent peut être compris comme une variation dialectale ou régionale d'une langue donnée. Dans le même contexte conceptuel, on peut parler de ce qu'on appelle d'habitude « accent étranger » : très souvent, si un locuteur p. ex. russophone entreprend de parler le français, on risque d'entendre dans sa prononciation française des éléments que l'on reconnaîtra comme appartenant au russe, p. ex. diphongaison ou mouillage (palatalisation) de certaines consonnes dentales. Dans le sens inverse, on reconnaîtra presque toujours un francophone de langue maternelle quand il devra parler anglais, p. ex. l'extrême fermeture des voyelles antérieures, labialité des voyelles plus centrales ou accentuation de la syllabe finale. Dans tous ces cas on dira éventuellement pour ces locuteurs qu'ils ont un accent étranger.

Du point de vue orthographique, le terme d'*accent* est réservé à une tout autre signification. On appelle *accents* les petits signes diacritiques qui, en français, accompagnent certaines occurrences orthographiques de lettres, représentant les voyelles. La différence significative entre l'article *la* et l'adverbe *là*, ou celle entre l'article contracté *du* et le participe *dû*, repose dans la seule mise de l'accent grave pour le premier et de l'accent circonflexe pour le second cas. On a pris l'habitude d'appeler ces signes diacritiques « accents », parce qu'ils suggèrent à l'écrit la façon dont les voyelles notées doivent être articulées. Pour la lettre vocalique *e*, par exemple, l'accent aigu suggère une articulation fermée (clé, pré, blé), alors que l'accent grave transcrit une articulation ouverte (très, père, chère). Le terme d'*accent* sert donc ici de lien entre l'écriture et l'oral en français.

Ceci dit, on ne parlera pas dans ce petit ouvrage ni d'accents régionaux ou étrangers ni d'accents orthographiques. Le mot *accent*, ici, sera considéré comme un terme technique, appartenant à la rigoureuse terminologie linguistique. L'accent est un fait linguistique intérieur, appartenant à la structure prosodique d'une langue.

« La **prosodie** est l'ensemble des structures phoniques d'une langue, touchant dans l'énonciation la syllabe, l'unité du souffle, une partie du discours, la phrase ou le texte. On dit que la prosodie est un fait suprasegmental, puisqu'elle affecte les unités, supérieures à celle du phonème individuel. On compte parmi les structures prosodiques l'accent, l'intonation et le rythme. »

Toutes les langues possèdent dans leur structure un certain type d'accent qui leur est propre et qui contribue à découper les énoncés en unités de sens. Dans la plupart des langues, comme le slovène ou l'italien ou l'anglais ou bien d'autres, il faut apprendre la position de l'accent à l'intérieur des unités sémantiques ou mots. Mais il y a des langues dans lesquelles la position de l'accent est toujours la même et ne représente pas un problème d'apprentissage. Ainsi, le français met l'accent systématiquement sur la dernière syllabe de l'unité accentuelle : une fois que l'apprenant a acquis ce fait, il ne peut plus se tromper sur l'emplacement de l'accent. En slovène, en revanche, il faut toujours apprendre que le singulier *médved* devient *medvédje* au pluriel, ou qu'il est d'habitude révélateur pour l'identification du locuteur s'il prononce *dvánajst* ou *dvanájst*.

Il sera donc question ici de l'accent en tant que cette manifestation phonique particulière qui met en contraste une syllabe par rapport aux autres dans une unité de sens. André Martinet, l'un des linguistes français les plus influents du XX<sup>e</sup> siècle, avait proposé la définition suivante de ce trait prosodique :

**« L'accent est la mise en valeur d'une syllabe, et d'une seule, dans ce qui, pour une langue donnée, représente l'unité acentuelle. »**

En français, l'accent représente l'une des spécificités les plus importantes et le mieux audibles. C'est la structure prosodique probablement la plus automatisée dans la compétence linguistique des locuteurs francophones. L'inhérence structurelle de l'accent français a une conséquence quelque peu inattendue pour les locuteurs dont le français a le statut de langue maternelle. Les locuteurs de français langue maternelle (FLM) ne ressentent pas l'accent comme une propriété expressive qui, à l'instar de la plupart des autres unités linguistiques, porterait une valeur significative. En effet, l'accent final français n'apporte rien à la signification de l'unité qu'il touche, puisque son utilisation ne réalise aucun trait phonologique. C'est pour cette raison que le français a acquis une certaine réputation métalinguistique d'être une « langue sans accent ». Il paraît toutefois impensable d'ignorer le fait que l'accentuation en français existe : il suffit parfois d'entendre un locuteur de français langue maternelle parler anglais. Seulement, pour analyser systématiquement l'accentuation du français par une approche auditive, on gagne beaucoup à être locuteur du français langue étrangère (FLE), parce que c'est de l'extérieur que certains faits linguistiques automatisés se laissent observer avec bien plus de clarté par rapport à la vision des locuteurs submergés depuis l'enfance par ces automatismes. Ainsi, on constate une quantité exceptionnelle de linguistes et phonéticiens locuteurs de FLE qui ont pu analyser en profondeur les mécanismes de l'accentuation du français. On ne citera parmi eux que les plus excellents et qui proposaient à leurs époques *l'état d'art* sur la question : le Tchèque Georges Straka, le Hongrois Ivan Fónagy, le Suédois Bertil Malmberg, le Danois Knud Togeby et l'Italien Michele Contini.

C'est à eux que l'auteur dédie ce travail.



I

# **Universalité de l'accent**



## 1 Définition de l'accent et des unités accentuables

L'accentuation, tout comme la formation de l'intonation phrastique, fait partie des moyens d'expression fondamentaux qui composent l'image prosodique d'une langue. Dans différentes langues, les différents types d'accentuation peuvent avoir des bases matérielles très différentes, mais leur apparition, malgré une hétérogénéité marquée, représente l'une des caractéristiques générales essentielles qui façonnent le niveau représentatif de toutes les langues. L'accent s'ajoute ainsi à tous les autres éléments fonctionnels qui transmettent le contenu linguistique, de la représentation mentale à la signification actualisée.

L'accent linguistique est un fait prosodique qui, d'autre part, fait partie des éléments fondamentaux de la compétence linguistique d'un individu. Sur la base de l'acquisition de la connaissance de l'accent, son utilisation actualisée dans la communication, conditionnée par le processus d'apprentissage de la langue et les expériences de communication, fonctionne sans l'intervention immédiate de la conscience linguistique. Elle est automatisée dans l'usage au sein d'une communauté linguistique donnée. Cela ne signifie pas que le rôle de l'accentuation échappe aux processus consciens de reconnaissance et de compréhension des unités sémantiques. Cela n'est particulièrement pas le cas lorsque l'accent contribue à la détermination du sens de l'unité accentuelle.

« La **chaîne parlée** est une succession de sons, combinés en syllabes et en unités supérieures, pour articuler, à l'oral, un contenu sémantique. »

Compte tenu du rôle essentiel qu'il joue dans la formation des différentes parties des chaînes parlées, leur détermination et leur distinction, la fonction de l'accent est à bien des égards comparable au rôle linguistique fondamental de la voyelle, qui apparaît dans les chaînes de mots comme un créateur automatisé et un déterminant qualitatif du noyau des syllabes individuelles. En outre, l'accentuation, dans la majeure partie de son apparition générale, est étroitement liée au fonctionnement de la syllabe, qui, dans la plupart des langues connues (y compris le français) apparaît comme le seul support formel et matériel possible des marques d'accentuation.

La définition universelle de l'accentuation en tant que fait linguistique général stipule que **l'accent est un phénomène prosodique qui, au sein d'une partie donnée de la chaîne parlée (unité accentuelle), met en contraste avec les autres une seule unité accentuable (syllabe), que l'on dit alors accentuée**. Ainsi, cette unité accentuée (syllabe) est mise en contraste, par sa qualité sonore et généralement aussi par sa durée, avec toutes les autres syllabes acoustiquement moins intenses de la partie concernée de la chaîne parlée, considérées comme non accentuées selon la terminologie linguistique établie. Cela ne signifie pas pour autant que ces dernières soient toutes homogènes sur le plan prosodique. Conformément à la structure morphologique et syntaxique ainsi qu'à la structure sémantique de la partie de la chaîne parlée qui contient la syllabe accentuée, les syllabes généralement appelées non accentuées dans différentes langues peuvent recevoir une certaine part de particularités accentuelles. Ces syllabes peuvent être caractérisées par un accent secondaire ou « écho accentuel ». De même, au sein d'une unité accentuelle, les syllabes non accentuées ou même non accentuables peuvent, conformément aux règles systémiques, et probablement aussi inconsciemment, de manière stratégique et appropriée à la réalisation de l'intention communicative, acquérir certaines caractéristiques accentuelles de différents types fonctionnels et matériels, que l'on appelle le plus souvent des accents positionnels, émotionnels ou logiques. Il en sera question plus tard dans le chapitre sur l'insistance accentuelle.

« **L'accentuation** est l'ensemble de processus accentuels, opératifs dans une langue donnée. Ainsi, l'accentuation du français comporte généralement un accent final fixe et la possibilité d'un accent d'insistance, placé sur la première syllabe du mot affecté. »

Dans toutes ses manifestations, l'accent a pour fonction de permettre au locuteur d'identifier l'unité accentuelle, porteuse de sens linguistique. Cette fonctionnalité de base est visible dans les variations des codes linguistiques d'au moins deux manières différentes, à savoir en fonction de la prévisibilité de la position de l'accent. Bien que, du point de vue de leurs caractéristiques prosodiques, l'une des classifications typologiques

possibles divise les langues en deux catégories, celles à *accent fixe* et celles à *accent mobile*, la fonction linguistique de l'accent n'est pas fondamentalement différente dans l'un ou l'autre cas. La délimitation et la mise en contraste des unités accentuelles (sémantiques) est également une fonction qui, dans certains systèmes, peut également être remplie par l'intonation phrastique. Nous verrons plus loin que l'accent et l'intonation phrastique peuvent dans certaines langues coïncider et recouvrir par leur action une seule et même partie de la chaîne parlée, ce qui ne signifie pas pour autant que l'un des deux moyens prosodiques soit redondant en termes de cohérence du message verbal.



## **2        Substance de l'accent**

Les trois principaux paramètres prosodiques de la formation des chaînes parlées, à savoir

**l'intensité sonore,**  
**la hauteur tonale**  
**et la durée,**

peuvent tous contribuer à la réalisation des différents types d'accent. Les particularités accentuelles des différentes langues déterminent lequel de ces trois moyens acoustiques suprasegmentaux essentiels jouera un rôle décisif dans le marquage des syllabes accentuées.

Dans la grande majorité des langues modernes, dont le français, on considère généralement que la syllabe accentuée est réalisée avec une intensité sonore relativement accrue et un apport d'énergie expiratoire plus important, auxquels s'ajoute généralement une valeur accrue du paramètre temporel.

C'est pourquoi, dans ces langues, l'accentuation systémique est généralement appelée accentuation de force ou d'énergie, dont la valeur fonctionnelle est contrastive. Un nombre relativement restreint de langues (dont le chinois, mais aussi le slovène dans une certaine mesure) connaît également un autre type d'actualisation de l'*accent tonématique*, dans lequel le changement de hauteur tonale joue le rôle principal dans la réalisation des rapports contrastifs entre les syllabes au sein de l'unité accentuelle. Dans ces langues dites tonales, la fonction de l'intonation porte sur une seule syllabe, dont le noyau vocalique est marqué par une forme de changement tonal précisément définie. Dans ce cas, la syllabe est accentuée sur le plan tonal, et la forme phonologique de sa qualité accentuée est le ton. L'objectif linguistique d'une telle accentuation est la distinction paradigmatische entre les syllabes marquées d'une manière ou d'une autre par le ton, ce qui signifie que la valeur fonctionnelle de l'accent tonique – tout comme la valeur du phonème – est phonologiquement distinctive.

Le rôle linguistique de l'intonation dans la plupart des langues, dont le français, couvre matériellement et fonctionnellement des parties plus

étendues de la chaîne parlée, regroupant un plus grand nombre de syllabes. C'est pourquoi la variation du cours tonal dans les langues intonatives est synonyme d'intonation phrastique (ou de phrase).

### 3 Fonctionnalité de l'accent

Le but fondamental de la participation de l'accent linguistique dans le fonctionnement des chaînes parlées est de définir et de différencier les unités qui contiennent une syllabe accentuable et accentuée. Dans chaque langue, la prosodie comprend au moins un type d'accentuation. Indépendamment des différences entre les positions accentuées typiques possibles, l'accentuation (co)détermine la forme, le contenu et l'étendue des unités accentuelles, remplies de matériel vocal organisé de manière interne, et conformes aux règles morphosyntaxiques de construction des significations et des sens linguistiques.

#### 3.1 Valeur contrastive de l'accent

La nature des réalisations des chaînes parlées ne peut être décrite autrement qu'en tenant compte du fait que, lors de l'actualisation, chaque formation verbale devient une partie continue de la réalité articulatoire et acoustique, soumise aux lois linéaires de l'espace et du temps. La matérialité du signal acoustique permet ainsi des liaisons séquentielles, mais pas parallèles ou simultanées, entre les différents éléments linguistiques. C'est pourquoi, lors de l'actualisation d'un message linguistique, le locuteur doit nécessairement choisir rapidement et au fur et à mesure les moyens vocaux qu'il intégrera dans son expression. Ce choix lui est rendu possible par un ensemble varié de représentations mentales linguistiques, et au sein de celles-ci, vocales et prosodiques. Les représentations mentales vocales sont des ensembles de signes distinctifs reliés entre eux par le principe d'opposition, et leurs formes sont appelées *phonèmes*.

« Le **phonème** est l'unité minimale de l'expression linguistique ne possédant pas en soi de valeur sémantique. Il est une forme qui se trouve réalisée par l'articulation du son particulier. Le phonème a une valeur distinctive, puisqu'il peut, par substitution, déterminer la signification d'un contexte phonique, p. ex. *paire – mer*). »

Par le processus de substitution ou de commutation, le locuteur peut, lors de la formation d'une chaîne parlée, décider d'utiliser tel ou tel phonème à un endroit donné et déterminer ainsi la signification de l'unité à laquelle appartient le phonème. Cela signifie que le phonème a une valeur fonctionnelle distinctive, car la distinction entre deux phonèmes différents dans le même environnement phonémique peut apporter la distinction entre deux unités sémantiques différentes, qui forment dans ce cas ce qu'on appelle une paire minimale.

Malgré le fait que la typologie universelle de l'accentuation est constituée de divers procédés d'accentuation et donc de différents types d'accents, les caractéristiques codées de l'accentuation n'ont généralement pas de valeur phonologique distinctive. Rappelons que l'unité linguistique pouvant être marquée par l'accent est généralement la syllabe, définie comme un élément suprasegmental de la chaîne parlée. Bien qu'il soit impossible de contourner l'affirmation selon laquelle l'accent peut, dans certains cas, apporter une distinction sémantique, la fonction de l'accent est fondamentalement différente du comportement fonctionnel du phonème. En effet, l'ensemble des caractéristiques accentuelles, utilisées par le locuteur pour construire ses messages verbaux, ne permet pas le processus de substitution, caractéristique du fonctionnement des phonèmes. L'oppositionnalité de l'accent agit sur l'axe horizontal, c'est-à-dire syntagmatique, de l'organisation des chaînes parlées. Le choix de l'accent sur une syllabe donnée n'est pas rendu possible par la variation d'alternatives fonctionnellement équivalentes, mais, conformément aux caractéristiques prosodiques du code linguistique, une syllabe donnée est simplement accentuée ou non accentuée. En d'autres termes, l'apparition typique d'un accent sur l'une des syllabes d'une partie donnée de la chaîne parlée ne peut avoir d'opposition actuelle ni potentielle dans les occurrences historiques au sein de son unité, mais peut seulement être en opposition avec l'absence d'accent sur les autres syllabes. Cette propriété fonctionnelle de l'accent confère essentiellement une valeur linguistique *contrastive*, exploitée de manières spécifiques dans différents systèmes linguistiques.

L'analyse de la fonctionnalité de l'accent dépend des particularités prosodiques de chaque langue. Le comportement des caractéristiques accentuelles au sein des codes linguistiques individuels et de leurs actualisations est toujours orienté vers une définition spécifique des unités accentuelles.

La finalité des différentes fonctions de l'accent, qui découle du fonctionnement des trois paramètres prosodiques, concerne à la fois les éléments du contenu matériel et ceux du niveau formel de la chaîne parlée.

### 3.2 Fonction culminative

Comme la valeur contrastive de l'accent est une caractéristique universelle de l'accentuation, l'accent marque, dans n'importe quelle langue, une seule syllabe dans l'unité accentuelle. Lorsque les valeurs des différents paramètres prosodiques sont relativement élevées sur la syllabe accentuée, la syllabe en question est mise en évidence sur le plan qualitatif, mais aussi généralement sur le plan quantitatif, par rapport aux autres syllabes de la même unité accentuelle. Cette proéminence est réalisée par une valeur accrue de l'intensité, par un changement dans le contour tonal et/ou par un prolongement de la durée de la syllabe accentuée. Souvent, l'accent se réalise par une combinaison d'au moins deux paramètres acoustiques. La mise en évidence prosodique d'une seule syllabe accentuée dans la chaîne parlée constitue un repère perceptible qui permet aux participants à la communication verbale de reconnaître non seulement la présence de cette syllabe, mais aussi l'étendue et les limites, voire la signification de l'unité qui porte une partie du sens exprimé. Cette caractéristique de la syllabe est réalisée par la première des manifestations de la fonctionnalité de l'accent, à savoir la fonction *culminative* de l'accent. La fonction culminative de l'accent fait partie des manifestations universelles du fonctionnement de l'accent, indépendamment des particularités d'accentuation dans les différentes langues, et son nom provient de la définition quantitative relative des moyens matériels nécessaires à la réalisation des processus d'accentuation.

La culmination des valeurs accentuelles est toujours réalisée lorsque le locuteur prononce une unité accentuée séparée du contexte, par exemple un mot. Cependant, dès que l'unité accentuée s'inscrit dans l'organisation d'une chaîne parlée continue, les relations peuvent changer, car le locuteur crée des hiérarchies d'accentuation en fonction de l'intention communicative et du sens, selon l'importance qu'il attribue à certaines parties du message. La fonctionnalité spécifique plus étroite des accents donnés détermine quelles réalisations accentuées conserveront entièrement leur culmination vocale et lesquelles ne le feront pas.

### 3.3 Fonction délimitative

Dans les langues où la position de l'accent est systématiquement prévisible, fixée et immuable, le fonctionnement de l'accent linguistique vise principalement à *déterminer l'étendue des unités accentuelles*. En effet, si dans chaque réalisation orale d'un code linguistique donné, on peut s'attendre à ce que l'accent soit réalisé à un endroit précis de l'unité accentuée, alors dans une telle langue, la fonctionnalité de l'accent, compte tenu de la nécessité d'une orientation perceptible dans la chaîne parlée, sert à délimiter les parties de celle-ci, dominées prosodiquement par la syllabe accentuée.

La syllabe accentuée à fonction délimitative apparaît le plus souvent au début ou à la fin d'une unité accentuelle qui, en règle générale, n'a pas l'apparence formelle d'un lexème, mais qui, d'un point de vue phonologique, est constituée d'un nombre relativement important de syllabes présentant un *syntagme*. En plaçant l'accent au début ou à la fin d'une telle unité, ses limites deviennent facilement perceptibles. Le français, en tant que langue à accent fixe, forme des unités accentuelles relativement étendues, généralement non lexicales, délimitées par une syllabe accentuée en position finale. Conformément à cette image prosodique, les chaînes parlées « *une maisonnette* » et « *une petite maison* » ne reçoivent dans tous les cas qu'un seul accent, affectant la dernière syllabe. Cependant, il n'est généralement pas nécessaire de placer l'accent fixe sur l'une des limites extrêmes de l'unité. En polonais par exemple, l'accent est toujours mis sur l'avant-dernière syllabe de l'unité accentuée (généralement un lexème), mais la prévisibilité de ce phénomène comporte également, à un niveau inconscient de prononciation et de perception, une syllabe non accentuée après l'accent. Cela signifie que dans ce cas, l'accent sur l'avant-dernière syllabe remplit sa fonction de délimitation, dont le locuteur perçoit le fonctionnement *a posteriori*, après la réalisation de la dernière syllabe inaccentuée.

### 3.4 Fonction distinctive

La relation contrastive que la syllabe accentuée entretient avec les syllabes inaccentuées dans la chaîne parlée concerne également le rôle de l'accent dans la détermination éventuelle du sens de l'unité accentuelle par des moyens prosodiques. Les unités accentuelles, conformes à la structure

prosodique des codes linguistiques dans lesquels la position de l'accent n'est pas systématiquement prévisible, n'ont pas besoin d'être accentuées avec une fonctionnalité de délimitation plus prononcée en raison de leur spécificité lexicale et sémantique. Dans des langues telles que le slovène, l'italien, l'espagnol et bien d'autres, plusieurs modèles d'accentuation différents sont possibles au sein d'un même groupe phonétique représentant une unité accentuelle (le plus souvent un mot), dont l'utilisation entraîne une modification du sens de l'unité lexicale.

En ce sens, c'est l'accent qui, grâce à la culmination des valeurs prosodiques sur la syllabe affectée, permet de distinguer le sens entre les deux formes nominales slovènes « *gôra* et *gorá* », ou entre les mots italiens « *termino*, *termíno* et *terminó* ». La capacité linguistique de la syllabe accentuée à donner des significations distinctes aux éléments accentués et à les différencier les uns des autres résulte de la *fonction distinctive* de l'accent. Cependant, il convient de rappeler que la fonction distinctive de l'accent ne découle pas d'une valeur linguistique formellement distinctive, telle que celle qui caractérise le phonème et ses marqueurs distinctifs. En effet, les substitutions phonémiques basées sur le principe de commutation de différentes formes linguistiques minimales possibles peuvent agir à un seul endroit précis dans un environnement phonique inchangé et ainsi modifier complètement le sens. Le contraste de l'accent, selon le principe « être ou ne pas être », ne permet l'apparition que d'un seul type d'accent possible sur l'une des syllabes accentuables conformément aux caractéristiques sémantiques de l'unité accentuelle.



## 4 Unité accentuelle

« L'**unité accentuelle** (quelles que soient la nature et la fonction de l'accent dans une langue donnée) est considérée comme un segment plus ou moins long d'une chaîne parlée, marqué par une seule syllabe fonctionnellement accentuée, et réalisé normalement en une seule émission de l'air expiré. »

### 4.1 Portée de l'unité accentuelle

L'analyse des fonctions possibles de l'accentuation montre qu'elle intervient aussi bien dans les processus formels de détermination du sens linguistique que dans les processus d'actualisation de la formation du sens communiquatif. Comme l'accent, par son action d'orientation, définit ou délimite des ensembles d'unités significatives au sein des chaînes parlées, nous pouvons appeler « unité accentuelle » une telle séquence de sens qui porte un seul accent.

Compte tenu du lien étroit entre l'accentuation, la signification linguistique et le sens expressif, on pourrait à première vue conclure que l'unité accentuelle universelle peut être définie de manière générale comme un *mot*. Cependant, comme on sait que ce concept est l'un des moins clairs de la linguistique, il convient d'élargir et de généraliser la réflexion actuelle sur la forme et le contenu du mot en tant qu'unité accentuelle.

Parmi les unités formelles linguistiquement déterminables, ayant une signification autonome, deux catégories extrêmes sont les plus univoques. Le *morphème* est une unité sémantique minimale qui, en termes de valeur sémantique, ne peut être décomposée en unités plus petites, mais qui, par sa capacité d'actualisation dans les chaînes parlées, contribue de manière autonome à l'image complète du sens global. Dans ce sens, la *phrase* est une unité sémantique maximale, c'est-à-dire une unité qui n'a pas besoin d'être complétée par des unités sémantiques supplémentaires pour pouvoir être comprise, lors de son actualisation, comme une unité conforme au code linguistique. Le statut du mot doit être recherché entre ces deux concepts

en ce qui concerne la notion de l'unité accentuelle. Il est vrai que les occurrences monomorphémiques et phrastiques sont linguistiquement représentables sous la forme d'un seul mot (« *alors* » ou « *Applaudissez !* »), mais les mots contiennent généralement plusieurs morphèmes (« *im-port-er* ») et les phrases comprennent généralement plusieurs mots (« *Vous allez maintenant applaudir.* »). En raison de ces possibilités formellement incohérentes de comparaison avec le morphème et la phrase, il semble que, plutôt que par des principes grammaticaux, le concept de mot soit mieux défini par une désignation sémantique formelle de lexème, conformément à ses caractéristiques phonétiques et surtout prosodiques.

« Par contraste avec la représentation formelle, l'**actualisation** est un processus énonciatif par lequel une forme abstraite d'expression linguistique se trouve matérialisée, par un locuteur, dans le temps et dans l'espace réel de l'énonciation. »

La réalisation de l'accentuation de certaines syllabes au sein d'unités sémantiques dépend du statut d'actualisation de ces unités, c'est-à-dire de leur place dans l'organisation expressive des chaînes parlées. Les unités accentuelles qui apparaissent en dehors de contextes linguistiques plus larges ont pour ainsi dire une image prosodique idéale, intacte au sens des règles d'accentuation systémiques qui la déterminent. Nous avons déjà brièvement évoqué au début de ce chapitre la probabilité générale de la « transformation » actualisante des accents primaires par rapport aux accents secondaires. Pour déterminer l'étendue de l'unité accentuelle, il est plus important de prendre en compte la présence accentuelle des mots dits grammaticaux, parmi lesquels on trouve un grand nombre de monosyllabes et dont le degré de valeur sémantique est inférieur à celui des lexèmes.

Les principes permettant de déterminer l'étendue des unités accentuelles dépendent des caractéristiques accentuelles de chaque langue, mais la délimitation des unités accentuelles repose dans tous les cas sur des relations grammaticales et, par conséquent, le plus souvent sur des relations hiérarchiques syntaxiques qui déterminent la structure des chaînes parlées. La

grande majorité des langues se caractérisent par le fait qu'elles conservent, conformément à leurs particularités intonatives, une réalisation relativement cohérente des accents au sein des unités accentuelles, dont la base phonétique porte un contenu déterminé par l'apparence formellement cohérente du lexème. Ainsi, par exemple, dans la phrase libre anglaise typique « *The little bird has flown* », prononcée d'une façon neutre, les trois accents sont conservés, marquant trois unités accentuelles sémantiquement autonomes. Les morphèmes grammaticaux *the* et *has* ne présentent aucune particularité accentuelle, car ils participent au processus d'énonciation en tant que supports non accentués ou proclitiques. Du point de vue de l'analyse prosodique, les appuis (qui comprennent généralement les déterminants déictiques et personnels ainsi que la plupart des prépositions et des conjonctions monosyllabiques) ne peuvent même pas être considérés comme des « mots », car dans les réalisations orales, ces formes morphologiques sont toujours rattachées aux lexèmes immédiatement voisins et ne forment qu'avec eux des ensembles prosodiques appelés unités accentuelles. Ainsi, dans la phrase slovène « *Ptiček je odletel* » le syntagme « *je odletel* » représente une seule unité accentuelle, le verbe auxiliaire restant inaccentué.

« Les **proclitiques** sont des unités grammaticales qui s'appuient sur le mot suivant pour former avec lui une unité accentuelle autonome. Par définition, un proclitique est dépourvu d'accent. Par exemple, tous les déterminants (articles, adjectifs possessifs ou démonstratifs etc.), la plupart des prépositions ou les verbes auxiliaires fonctionnent dans la structure de la chaîne parlée comme des proclitiques. »

En français, certaines unités syntaxiques peuvent très bien ne pas recevoir d'accent. Le chevauchement des spécificités intonatives et accentuelles est un facteur important en français dans la réalisation d'un phénomène caractérisé par une forte tendance à la perte de l'accent lexical potentiel des unités sémantiques qui s'enchaînent en syntagmes. Dans la phrase française « *Le petit oiseau s'est envolé* », il n'y a pas trois, mais seulement deux unités accentuelles et donc seulement deux accents. Les unités syntaxiques *le* et *se* restent inaccentués et les conséquences de la neutralité prosodique du

second entre les deux sont particulièrement visibles dans la prononciation et l'écriture sous la forme d'une suppression de la voyelle centrale.

De plus, le français se caractérise par le fait que l'accent tombe toujours sur la dernière syllabe de l'unité accentuelle, cette position coïncidant exactement avec la fin du contour intonatif. Par conséquent, conformément au déroulement de l'intonation de la phrase et à la réalisation matérielle de l'accent final, le changement de hauteur tonale ne concerne que le second des deux accents lexicaux potentiels, dont les supports se combinent non seulement en un seul élément syntaxique, mais aussi en une seule unité accentuelle. Cela signifie qu'une unité accentuelle typique en français a la forme d'un syntagme, parfois appelée « mot phonétique » dans la terminologie prosodique.

## 4.2 Position de l'accent et types accentuels

Le rôle de la position spatiale et temporelle de la syllabe accentuée au sein de l'unité accentuelle est étroitement lié à la fonctionnalité de l'accent. Le fait même de parler du rôle de la position de l'accent résulte de la fonction relationnelle universelle de l'accent, qui opère dans le discours selon le principe de contrastivité. Conformément aux règles accentuelles du code linguistique, le locuteur choisit au fur et à mesure les positions accentuées. Cela permet aux participants à la communication verbale de s'orienter dans l'étendue et dans la signification des unités accentuelles. Le choix approprié de la syllabe accentuée est également une condition préalable pour que l'accent puisse remplir sa fonction spécifique de délimitation ou de distinction – et pour que le message énoncé soit compréhensible.

### 4.2.1 Langues à accent mobile

Les caractéristiques de la position accentuelle déterminent la manière dont la valeur contrastive universelle de l'accent fonctionne au sein de l'unité accentuelle. Comme on peut le voir d'une part dans l'analyse de l'étendue et de la nature linguistique des unités accentuelles, et d'autre part dans la fonctionnalité de l'accent, les formes possibles de l'action contrastive et – tout aussi universelle – culminative de l'accent sont limitées à deux modes opérationnels. La plupart des langues se caractérisent par le fait que l'unité

accentuelle est constituée d'un lexème construit selon les principes de la compatibilité morphémique et placé dans la chaîne parlée selon les règles de la compatibilité syntaxique. Dans ce cas, l'accent ou le modèle accentuel représente l'un des composants lexicaux qui déterminent la valeur sémantique de l'unité accentuelle, il est à la fois une partie interne et intégrante de cette unité et a une fonction distinctive dont dépend également sa position. L'accent avec de telles caractéristiques concerne essentiellement la syllabe, qui est formellement définie par sa morphologie, et est caractéristique des structures codées des langues que la typologie accentuelle appelle *langues à accent mobile*.

#### 4.2.2 Langues à accent fixe

Le deuxième type de position accentuelle permet de manière similaire l'exécution orientative de la fonction contrastive et culminative de l'accent, mais il est en outre spécifiquement axé sur la détermination des limites de l'unité accentuelle. Dans ce cas, le choix de la position de l'accent dépend davantage de critères phonétiques et de critères qui établissent une hiérarchie syntaxique et prosodique générale de l'énonciation de la phrase. Les langues dont le système d'accentuation fonctionne selon ces principes sont des *langues à accent fixe*. L'accent fixe, en tant que moyen prosodique toujours prévisible, concerne la syllabe dont la position dans l'unité accentuelle est précisément déterminée. La valeur sémantique d'une syllabe ainsi accentuée n'a donc pas de pertinence, car ce type d'accent fixe n'est pas destiné à définir la signification de son unité.

En langues à accent fixe, la syllabe accentuable n'est pas toujours porteuse d'accent. Dans certaines chaînes syntaxiques spécifiques, le rôle de porteur de l'accent tonique peut être joué par une syllabe qui, dans d'autres cas, ne peut pas être l'objet d'un processus d'accentuation.

En français, l'unité accentuelle qui présente les caractéristiques organisationnelles d'un syntagme se termine par une syllabe accentuée. La chaîne parlée « *Tu le prends* » est composée d'une seule unité accentuelle avec un seul accent. Dans cette phrase, seul le lexème *prends* est accentuable et accentué, tandis que l'indice personnel *tu* et le pronom *le* non seulement ne sont pas accentués, ils ne sont pas syllabogènes.



**II**

# **Accents du français**



## **1        Types d'accents**

Selon l'acception générale et traditionnelle, l'accent fonctionnel linguistique du français est désigné sous le nom d'« accent d'intensité ». Le terme tend à mettre en évidence le rôle crucial que l'un des trois paramètres prosodiques principaux, à savoir l'énergie (intensité) de la voix émise, joue à la réalisation de ce phénomène. Du point de vue substantiel (physique), l'accent d'intensité serait donc la mise en valeur d'une et d'une seule syllabe par rapport aux autres constituants syllabiques d'une chaîne parlée déterminée, cette mise en valeur étant effectuée au moyen d'une intensité vocalique ou force expiratoire accrue.

En français, l'accent linguistique est à juste titre considéré comme un fait prosodique relevant du niveau du syntagme. Il est généralement avancé qu'en français, l'accent d'intensité affecte irrévocablement et fixement la dernière syllabe de l'unité accentuelle, donc du syntagme. En plus, la syllabe accentuée a une forte tendance vers l'allongement, c'est-à-dire vers une augmentation physique de la longueur qui résulte en une durée proéminente de la syllabe affectée d'accent par rapport aux syllabes dites inaccentuées.

Selon l'acception habituelle de l'accentuation en français, les manifestations accentuelles sont divisées en deux sous-types, les deux fonctionnels, mais dont l'un représente une partie élémentaire de la structure inhérente du code linguistique (accent final), tandis que l'autre est réalisé dans le cadre des stratégies énonciatives individuelles, résultant du choix intentionnel du locuteur (accent d'insistance).

### **1.1      Accent final**

L'histoire de la description de l'accent final en français est longue et hétérogène. Les innombrables variantes des dénominations de cet accent inhérent au code linguistique français tiennent leur origine dans l'incertitude des linguistes par rapport aux critères de définition. L'accent final, comme d'ailleurs tous les autres types d'accent, est un fait prosodique complexe dont l'image acoustique est le résultat d'une activité physiologique par laquelle le locuteur met la syllabe accentuée en contraste avec les autres syllabes de la même unité accentuelle. Cette caractéristique essentielle de l'accent a généré une dénomination généraliste mais précise qui tient compte de tous

les facteurs qui sont linguistiquement pertinents à la description de ce fait : on dira donc que l'accent final français, en un premier lieu, est un *accent dynamique*. La notion du dynamisme relève aussi de l'analogie avec la terminologie musicale dans laquelle certains segments de la « chaîne musicale » sont réalisés de façon plus intense que les autres. Cela crée la dynamique prosodique d'une exécution tonale contrastée.

Du point de vue de son origine substantielle, l'accent final est considéré comme *accent d'énergie* ou *accent expiratoire*. Dans le bref aperçu des généralités accentuelles, on a déjà montré l'insuffisance d'une décision arbitraire pour l'un ou les autres parmi les différents paramètres acoustiques qui, en fait, se combinent tous dans la matérialisation sonore de l'effort expiratoire.

« Les plus anciennes **descriptions** de l'accent français sont souvent issues de la conception de la grammaire latine. Ainsi, l'accent final s'est vu attribuer des adjectifs techniques comme « historique », « étymologique » et même des termes comme « ictus roi » ou « ictus rex ». La fixité de l'accent final français est à l'origine du terme traditionnel « accent normal ». D'un autre côté, dans leurs efforts terminologiques, les linguistes ont eu également recours à la substance de l'accent : on l'appelait donc « accent d'intensité » quand on voulait souligner la proéminence de l'intensité vocalique. »

La fonction des faits linguistiques constitue souvent le critère descriptif qui facilite considérablement le problème de leur étiquetage notionnel. La position finale de l'accent français (et avec cela le classement du français dans le type des langues à accent fixe) a pour résultat la transparence de sa fonction et la clarté de sa dénomination : *accent final*. C'est par le recours automatisé à l'emploi de l'accent final que le locuteur français délimite entre elles les unités accentuelles ; d'un autre côté, c'est de ce même moyen accentuel que se sert l'interlocuteur afin de s'orienter dans la complexité du sens de l'énoncé. Il est donc justifié de dire que sa fonction qualifie l'accent final français en tant qu'*accent délimitatif*. Reste à voir quelles sont les conséquences de l'évidente interaction dans laquelle entrent l'accent final

et l'événement intonatif dans l'acte de parole, produit par un locuteur se servant du code français. On analysera en détail plus loin, dans le chapitre III, les propriétés de l'accent final français.

## 1.2 Accent d'insistance

Le second type d'accent français, normalement, ne fait pas l'objet d'analyses linguistiques oppositionnelles, puisqu'il s'agit d'un fait prosodique qui n'entre pas dans la structure inhérente du code français. L'usage de l'*accent d'insistance* (ou accent d'attitude) est le résultat d'un choix individuel que le locuteur fait en fonction de ses stratégies énonciatives et communicatives.

Il est éventuellement possible de résumer les propriétés fonctionnelles et substantielles de l'insistance en trois facteurs formels :

- 1) L'accent d'insistance est un élément individuel du schéma prosodique d'une unité accentuelle ; son actualisation dépend de telle ou autre attitude (émotive ou logique, explicative) que le locuteur choisit d'exprimer selon son intention
- 2) Le champ d'opération de l'accent d'insistance, par définition, est le *lexème*. Par l'emploi de cet accent, le locuteur valorise intentionnellement l'unité de sens, choisie selon sa stratégie énonciative.
- 3) L'accent d'insistance se place normalement sur la première syllabe du lexème ; cette position forme évidemment un contraste spatio-temporel avec l'accent final.

### 1.2.1 Fonctionnalité de l'insistance

Compte tenu du caractère individuel de ses réalisations, l'occurrence de l'accent d'insistance est divisée en deux types, et cette division donne lieu à différentes appellations de ce type d'accent. Toutes les appellations se basent sur les caractéristiques fonctionnelles de l'accentuation, et aucune d'entre elles ne repose sur des jugements éventuels concernant les réalisations matérielles de l'insistance ou de sa substance.

### 1.2.1.1 Insistance affective

Le premier type d'accent d'insistance est appelé instance affective (ou émotionnelle) dans la terminologie française, dont la fonction est d'exprimer les états émotionnels momentanés du locuteur. L'insistance affective concerne toujours la première syllabe de l'unité, ce qui met en évidence l'ensemble du lexème. En français, cela signifie concrètement que l'objet de sa réalisation peut également être la première syllabe, non accentuée, de l'unité accentuelle. Dans le cas

a) C'était **spectaculaire** !

l'accent émotionnel marque la première syllabe du lexème adjetival « spectaculaire », ce qui permet au locuteur d'exprimer son enthousiasme pour ce dont il parle. Une expression similaire est également possible avec la prononciation

b) C'était **le spectacle** !

où l'accentuation insiste émotionnellement sur l'article « le », qui est un appui normalement atone du nom, formant ainsi une unité accentuelle autonome. L'accentuation de ces deux chaînes parlées émotivement marquées dépend aussi de la vitesse d'exécution. En effet, si les deux phrases sont prononcées rapidement en raison de l'enthousiasme du locuteur, alors le groupe verbal « c'était » ne reçoit aucun accent et ont un rôle indicatif d'appui sur l'unité accentuelle. À un rythme lent et dépourvu émotion, le récit de ce qui a été vu serait probablement réalisé à l'aide d'un article indéfini et sans instance :

c) C'était un vrai spectacle.

### 1.2.1.2 Insistance logique

Dans la classification fonctionnelle de l'accentuation, l'accent d'insistance *logique* est parfois appelé instance *intellectuelle* ou encore *distinctive*, plus rarement *oratoire*. Tous ces termes accentuels résument la fonction et l'apparence expressive de ce type d'accentuation, par lequel, à travers son propre jugement communicatif et stratégique, le locuteur met en évidence stratégiquement un lexème ou une unité accentuelle qui revêt une importance

particulière pour atteindre l'objectif communicatif et, indirectement, pour la compréhension du message oral par l'interlocuteur.

En français, l'accent d'insistance logique concerne également la syllabe initiale de l'unité, et sa réalisation peut indiquer le placement significatif ou logique du lexème dans un contexte expressif plus large. Dans la phrase

a) Le **gouvernement** a **raisonnablement** augmenté le prix du lait,

qui pourrait être prononcée par exemple par un ministre du gouvernement lors d'une conférence de presse, l'accent sur la syllabe initiale met en évidence le substantif « *gouvernement* » et l'adverbe de manière « *raisonnablement* ». L'objectif de cette insistance logique est d'ajouter une information supplémentaire au message selon lequel le *gouvernement* a augmenté le prix du lait, à savoir que le *gouvernement* a agi de manière raisonnable et que l'augmentation du prix n'est pas excessive. Dans ce cas, l'accent d'insistance logique a une fonction contextuelle marquée. D'autre part, dans la phrase

b) Je n'ai pas dit **objectif**, j'ai dit **subjectif**,

deux lexèmes contradictoires sont mis en évidence, chacun avec un accent d'insistance intellectuelle sur la syllabe initiale. Le champ opérationnel de l'insistance logique n'est pas ici le contexte ou la chaîne parlée dans son ensemble, mais chaque lexème séparément, l'objectif de l'accentuation étant de distinguer clairement les deux significations. Ce type d'accentuation informative, qui évite l'ambiguïté sans recourir à deux lexèmes de sens opposés, est caractéristique du discours médiatique, mais aussi politique. Dans la phrase

c) L'assassin a été condamné à **dix**-huit ans de prison ferme,

l'insistance logique est mise sur la première syllabe du numéral, qui forme une unité accentuée particulière (lexémique) et occupe une place centrale dans l'informativité de la chaîne parlée.

Du point de vue de la réalisation de l'intention communicative et des moyens de la stratégie discursive, utilisés par le locuteur pour l'atteindre, l'accentuation d'insistance (véhiculant une valeur émotive ou logique) est un processus *individuel* et conscient dans la formation par le locuteur de

l'image prosodique de la chaîne parlée et, en tant que tel, est le résultat d'un *choix* parmi les moyens d'expression que le système linguistique offre au locuteur. On peut en conclure qu'en français, l'insistance se distingue fondamentalement de la réalisation de l'accent final. En effet, dans une chaîne parlée bien construite, l'accent final opère comme une actualisation nécessaire (et donc indépendante du choix du locuteur individuel) et automatique à l'intérieur du code linguistique français. L'accent final détermine de manière systématique, mais avec une grande flexibilité en fonction du rythme de la parole, les limites entre les unités accentuelles.

## 2 Virtualité de l'unité accentuelle en français

La délimitation accentuelle des unités de sens dans le processus de l'énonciation dépend fortement du débit et de la stylisation de la parole. La phrase *Pierre va venir à la maison vers dix heures du soir*, actualisée en débit rapide, peut n'être divisée rythmiquement qu'en deux unités : *Pierre va venir à la maison / vers dix heures du soir*. Il est également possible d'imaginer que la même phrase pourra se réaliser en trois (*Pierre / va venir à la maison / vers dix heures du soir*), en quatre (*Pierre / va venir à la maison / vers dix heures / du soir*), voire en cinq (*Pierre / va venir / à la maison / vers dix heures / du soir*) unités accentuelles. Toutefois, la phrase qui nous a servi d'exemple, ne peut aucunement comporter plus de cinq accents délimitatifs, nombre donc qui correspond à l'organisation syntaxique de la phrase en constituants immédiats du discours – ou unités accentuelles minimales. Il est plus probable qu'elle en comportera moins de cinq, et cela dans la grande plupart des actualisations possibles. Le nombre de pauses et d'accents décroît avec la rapidité du débit. Ayant pris conscience de cette caractéristique essentielle de l'accentuation finale en français, nous sommes amenés clairement à ne pas identifier absolument l'unité accentuelle à l'unité syntaxique (ou au constituant immédiat) ; il est beaucoup plus précis de parler des unités accentuelles françaises en termes d'unités possibles ou potentielles. On attribue à l'unité accentuelle en français la qualité de *virtualité*, parce qu'en français, d'après P. Garde « *il n'existe pas, dans la langue, un seul mot qui ne soit susceptible, dans certaines positions de perdre son accent. L'accent affecte en fait non pas des unités dont on puisse donner une définition grammaticale permanente, mais des unités dont les limites varient d'un énoncé à l'autre.* »

C'est par là, entre autres moyens de contraste acoustique, que la prosodie française évite le contact direct de deux accents, contact qui serait nuisible à l'intelligibilité du sens du message linguistique. Il est donc probable dans l'acte énonciatif qu'un lexème directement antéposé à une unité accentuelle monosyllabique perdra son accent. Dans les phrases ou syntagmes, tels que *une feuille morte, il parle mal* ou *ça ne va pas*, un seul accent est perceptible, notamment celui du mot monosyllabique final. Cette tendance d'éloignement des accents dans la chaîne parlée française peut aussi avoir pour résultat la modification de la position accentuelle dans le lexème antéposé au monosyllabique accentué. Le syntagme *Sacré-Coeur*, dans l'actualisation

orale, sera donc accentué ['sakre'kœ:r] ou [sakre'kœ:r], mais jamais en variante [sa'kre'kœ:r] qui paraîtrait correspondre aux règles de l'accentuation finale.

Les règles normatives de l'accentuation en français posent en même temps un schématisme dans lequel tous les proclitiques (notamment les articles, indices pronominaux, indices déictiques, etc. ; autrement dit : les mots grammaticaux) sont proclamées inaccentuables de façon à ce qu'ils ne peuvent pas constituer le noyau accentuel de l'unité rythmique. On estime traditionnellement que les proclitiques sont inclus dans des unités accentuelles minimales ou plus étendues. Celles-ci, à leur tour, ne sont pas toutes réalisées, et doivent donc être considérées en termes de virtualité.

### **3        Substance de l'accent délimitatif**

Si l'on considère le développement historique de l'accentuation du français, le cours de son évolution phonétique général devient plus transparent. L'analyse de l'histoire du consonantisme et du vocalisme suggère qu'il faut distinguer clairement entre les sons qui se trouvent en syllabes accentuées et ceux qui sont en syllabes atones. La centralisation des voyelles en syllabes atones, leur chute en position finale, et l'allongement de la voyelle s'expliquent uniquement par l'accentuation.

La reconnaissance des syllabes accentuées n'est pas exclusivement conditionnée par la perception des valeurs acoustiques proéminentes. L'examen des processus perceptifs démontre que les diverses structures linguistiques codifiées (entre elles l'accent et l'intonation phrastique) ne sont pas reconnues normalement en tant que structures énonciatives indépendantes (et encore moins auto-suffisantes). On les perçoit au contraire comme des procédés énonciatifs parallèles aux autres structures linguistiques, surtout à la syntaxe, formant ensemble la cohérence communicative du message.

Le fait qu'une unité accentuelle actualisée en français correspond à l'extension d'une unité intonative sous-tend l'hypothèse de l'interaction acoustique de différents facteurs prosodiques sur une même syllabe. Si l'accent final frappe régulièrement la dernière syllabe de l'unité, c'est en même temps la syllabe sur laquelle s'opère l'événement intonatif. Il faut donc constater que le dynamisme intonatif affecte la syllabe accentuée par le changement de la hauteur tonale et que l'événement intonatif doit être considéré comme une action simultanée par rapport à celle de l'accent. Etant donné l'interaction des deux faits prosodiques sur la même position, la fonction délimitative de l'accent se trouve à chaque fois nettement complétée par le fonctionnement simultané de l'action intonative. Il y a donc deux marques prosodiques à la fin de l'unité accentuelle (et intonative) française qui assurent la délimitation des parties de la chaîne parlée et l'orientation dans le sens de l'énoncé.



## 4 Prosodie du français : trait distinctif de la parole

Les particularités accentuelles du français, concernant surtout la position finale de l'accent, ont donc engendré historiquement un type particulier de co-émergence du fait accentuel avec l'événement intonatif. Cet amalgame prosodique, typique de langues à accent fixe, dont le français, est à la source de l'impression auditive qui insiste systématiquement sur l'effet acoustique proéminent de la dernière syllabe du groupe accentuel.

Comme l'impression auditive de l'accentuation se trouve amalgamée à la frontière du contour intonatif (ou mélodique) – et comme on ne reconnaît pas son intensité pour valeur déterminante – le français est souvent considéré comme une langue sans accent. Cette désignation quelque peu métaphorique et paradoxale de l'accentuation française permet de comprendre la nature des automatismes énonciatifs selon lesquels les locuteurs de français langue maternelle marquent inconsciemment leurs attitudes communicationnelles par rapport au français, leur langue, mais aussi par rapport aux autres langues quand ils entreprennent de s'en servir. L'accent français est en même temps une notion phonétique et sociolinguistique.

On a développé dernièrement un consensus sur l'existence systématisable d'une proéminence accentuelle sur la première syllabe de l'unité accentuelle. Il reste pourtant peu clair s'il s'agit de délimitation accentuelle d'une unité de sens en congruence avec le découpage syntaxique ou d'une certaine influence de l'accentuation médiatique sur l'usage de la prosodie en français.

« L'usage de l'accent d'insistance par les locuteurs médiatiques (voir chapitre IV), affectant la première syllabe de l'unité – même les morphèmes considérés inaccentuables – s'était automatisé dans les genres oraux télévisuels des présentateurs et journalistes. **L'accent initial** est devenu ainsi a) une démarcation du début de l'unité de sens et/ou b) un accent d'insistance pragmatique, permettant au locuteur médiatique de maintenir l'attention des auditeurs. »

Cette précision sur la nature de l’accentuation française ne relativise pas les moyens accentuels et intonatifs, provoquant une impression auditive spécifique, provoquée par l’événement prosodique essentiel sur la dernière syllabe de l’unité. L’accent final reste en tout cas le fait accentuel représentatif de l’image acoustique générale du français. Il n’est pas difficile de montrer la façon selon laquelle l’accent français transforme les lexèmes empruntés aux autres langues. La « francisation » des mots de provenance non-française consiste surtout à leur imposer un accent sur la dernière syllabe : *spaghettis*, *volleyball*, *parking*, *Canada*, *Fellini*, et *cætera*.

# III

## **Accent final**



## **1        Aspect fonctionnel de l'accent final**

La fonction de l'accent final français dans la chaîne parlée dépend à bien des égards du fonctionnement et des caractéristiques des autres phénomènes prosodiques propres à toute formation vocale. En termes de caractéristiques prosodiques fondamentales, le français, tout comme le tchèque, le polonais et le turc, fait partie des langues à accent fixe, mais outre le français, seule la prosodie turque se caractérise par le fait que l'accent marque toujours la dernière syllabe de l'unité accentuelle. Cela signifie que la valeur contrastive de l'accent final français ne peut fonctionner qu'à partir d'une position prédéterminée à l'extrémité de l'unité.

L'accent final français ne peut donc pas avoir de dispositions fonctionnelles qui lui permettraient de codéterminer le sens de l'unité qu'il termine. Dans cette position, l'accent ne permet pas non plus à l'utilisateur du français de distinguer le sens des différents lexèmes ou de leurs combinaisons. La position finale et la prévisibilité totale d'un tel placement de l'accent déterminent donc exclusivement une fonction de délimitation, ce qui fait que l'accent français est déjà défini de manière assez précise si on l'appelle « accent délimitatif ». L'utilisation de l'accent sur la dernière syllabe de l'unité accentuelle permet au locuteur, en combinaison avec les règles syntaxiques, de segmenter le contenu sémantique dans le processus de communication. En combinaison avec l'actualisation des autres moyens prosodiques (intonation, tempo, articulation de pauses, etc.), le locuteur peut, en fonction de son intention communicative, établir au fur et à mesure des hiérarchies syntaxiques (et donc celles de sens) au sein de la chaîne parlée. Ce sujet sera abordé plus en détail dans la section consacrée à l'unité accentuelle en français.

Du point de vue de la perception de la parole française, la fonction délimitative de l'accent est un moyen qui permet à l'auditeur de reconnaître l'organisation interne et le sens du message verbal qu'il reçoit. Si, pour l'auteur du message, il est important d'utiliser l'accent pour délimiter les différentes unités accentuelles, la perception de ces limites permet à l'auditeur de s'orienter de manière significative dans le contenu véhiculé par le signal acoustique entendu. Pour l'auditeur, l'accent français a donc essentiellement une valeur d'orientation qui, dans le processus de

communication active, lui permet non seulement de reconnaître plus facilement la structure linguistique du message (c'est-à-dire de le décoder), mais aussi de reconnaître l'intention du locuteur et, par conséquent, de comprendre le message.

## 2 Unité accentuable en français

Parmi les langues d'origine indo-européenne, aucune ne peut prétendre que l'objet sémantique de l'accentuation représente exclusivement un lexème. En effet, dans toutes ces langues, il existe un certain ensemble d'unités lexicales grammaticalement reliées qui ont, du point de vue de l'accentuation, le statut d'appui, sont à cet égard inaccentués et typiquement inaccentuables. Le processus de formation est caractérisé par la création de chaînes relativement ininterrompues, dans lesquelles les supports, associés à des lexèmes sémantiquement pleins, deviennent nécessairement partie intégrante d'unités accentuelles complexes.

### 2.1 Mot et lexème

Les caractéristiques de l'accentuation française et la position finale de l'accent inhérent mettent en relief particulièrement la question de l'unité accentuable, dont l'étendue ne peut être définie uniquement par les caractéristiques accentuelles. Comme dans la plupart des autres langues, l'unité accentuelle ne peut pas être identifiée au mot écrit.

« Il est facile de définir la dimension du **mot écrit** : c'est toute séquence de graphèmes (lettres), séparée des deux côtés par les blancs. L'extension du **mot parlé** est moins évidente, parce que l'accentuation peut réunir plusieurs 'mots écrits' en une seule unité accentuelle. »

En français, les unités de sens sont très souvent composées de plusieurs mots. Dans l'expression « salle de bain », on peut distinguer trois mots qui, ensemble, ont une signification précise et forment une unité accentuelle unie et autonome. Ainsi, la dimension du lexème français n'est pas équivalente à l'étendue de l'unité accentuelle, car des unités inaccentuées s'y ajoutent dans la prononciation. Le lexème « cuisine » est le plus souvent introduit dans la chaîne parlée par un article, mais il fait aussi généralement partie de locutions prépositionnelles : « la cuisine » et « dans la cuisine » sont deux exemples possibles d'unités accentuelles indépendantes.

## 2.2 Unité sémantique

L'unité accentuelle en français peut encore se définir comme une suite de mots qui exprime une idée simple et unitaire, constitue un seul élément rythmique et n'est accentuée que sur la dernière syllabe. Le critère sémantique de l'unité dans le processus de formation spontanée de chaînes parlées n'est pas directement lié à l'unité rythmique et, d'une manière générale, à la rythmicité du discours, car celle-ci dépend entre autres du tempo ou de la vitesse du débit de la parole. La phrase française « Il y a des nuages » est sans aucun doute unitaire sur le plan sémantique – tout comme la phrase slovène « Oblačno je » – et exprime donc une idée simple. Il est hautement probable que le locuteur la prononce avec un seul accent.

## 2.3 Syntagme ou élément syntaxique

L'analyse des liens formels entre les structures prosodiques et syntaxiques permet également de comparer l'étendue de l'unité accentuelle avec l'unité fonctionnelle d'élément syntaxique ou de syntagme. Il semble que cette définition de l'unité accentuelle, compte tenu du caractère constant de l'accent français, reflète le mieux la réalité de cette question, car la liaison syntaxique des unités sémantiques et lexicales est comparable à la composition de l'unité accentuable qui, outre l'accent, contient un nombre relativement important de syllabes inaccentuées. C'est pourquoi les interprétations accentologiques modernes de la prosodie française définissent le type constant d'accentuation finale comme un accent syntagmatique.

L'identification de l'étendue de l'unité accentuelle à celle du syntagme suppose que chaque forme d'élément syntaxique peut recevoir l'accent, c'est-à-dire qu'elle contient une syllabe accentuée et accentuable. La phrase « Madeleine va venir » est composée de deux éléments de phrase, le sujet « Madeleine » et le prédicat « va venir », et on peut conclure que, dans certaines situations de communication habituelles, les deux sont accentués et forment ainsi chacun leur propre unité accentuelle. Cependant, si l'on remplace le nom propre « Madeleine » par le pronom personnel « elle » dans la fonction de sujet, la situation accentuelle change radicalement. Dans la phrase « Elle va venir », on distingue toujours deux

unités syntaxiques, mais une seule unité accentuelle. Le pronom personnel, dont le statut catégoriel pronominal est discutable d'un point de vue syntaxique, continue à jouer le rôle de sujet, mais ne peut pas se retrouver sous l'accent. Il s'agit en effet d'un exemple typique d'indice pronominal qui ne peut être qu'une partie proclitique, s'associant aux unités accentuelles étendues.



### **3        Flexibilité de l’unité accentuable en français**

Il en résulte que dans le cas de l’accentuation finale en français, il faut parler, plutôt que d’éléments syntaxiques ou de syntagmes, d’unités accentuelles potentielles ou possibles, auxquelles on attribue la qualité de virtualité comme caractéristique principale. En français, en effet, l’unité accentuelle réellement réalisée a des limites très variables qui dépendent de la succession des syllabes accentuables, du rythme de la parole, des pauses et du registre que le locuteur choisit d’employer pour communiquer. L’accent ne concerne pas nécessairement toutes les unités syntaxiques ; les limites des unités accentuelles peuvent varier d’un énoncé à l’autre. Certes, le constituant syntaxique, par sa virtualité accentuelle, représente l’unité accentuelle minimale, mais la réalité de la parole spontanée est telle que ces unités minimales, le plus souvent, se combinent en unités plus larges.

La position fixe de l’accent en français et la dépendance de la durée de l’unité accentuée par rapport à la vitesse, au style et au registre de la parole empêchent donc une définition fiable et permanente de l’unité accentuelle à l’aide de moyens grammaticaux. La structure morphologique et syntaxique de l’énonciation en français ne peut, en ce sens, servir que de support pour déterminer les unités accentuelles minimales (possibles), c’est-à-dire celles qui contiennent une syllabe accentuable. Les règles normatives d’accentuation, conformément à la fonctionnalité des différentes unités de la chaîne parlée, prescrivent donc la non-accentuation de tous les proclitques (indices pronominaux, articles, la plupart des prépositions, etc.), qui ne peuvent pas former même une unité accentuelle virtuelle minimale. En général, elles s’intègrent dans des unités accentuelles plus larges, dont l’accentuation n’est pas nécessairement réalisée et qui sont définies comme virtuelles en raison de la flexibilité de la prononciation.



## **4 Aspects matériels de l'actualisation et intensité de l'accent**

L'accent appartient généralement à l'ensemble d'éléments matériels les plus complexes dans la formation des messages oraux. De nombreuses études sur la production de l'accent ont confirmé pour différentes langues que la hauteur tonale, l'intensité vocale et la durée de la syllabe accentuée forment une combinaison complexe de valeurs prosodiques qui, notamment en ce qui concerne la perceptibilité de l'accent, est difficile à analyser du point de vue d'un seul facteur acoustique. Le plus souvent, il s'agit, lors de la réalisation d'un accent, d'une co-action de deux facteurs acoustiques, le changement de la variation tonale étant particulièrement spécifique au français.

Le processus articulatoire de formation de l'accent diffère très probablement des processus qui permettent aux participants à la communication de percevoir et de reconnaître les accents et les schémas accentués. La reconnaissance des syllabes accentuées dans les unités accentuelles n'est pas seulement conditionnée phonétiquement par la perception d'une valeur relativement accrue de l'un ou de plusieurs paramètres acoustiques qui jouerait un rôle décisif dans la formation de l'image prosodique de la syllabe accentuée. Dans les processus de perception, les différentes structures linguistiques codées (dont l'accent et l'intonation) ne sont généralement pas reconnues comme des facteurs de communication autonomes ou même suffisants en soi, mais comme des éléments constitutifs d'unités sémantiques cohérentes, reliées entre elles par des processus de communication pour former un message verbal complet et cohérent.

### **4.1 Propriétés acoustiques inhérentes aux voyelles**

L'accent ne concerne qu'un seul élément dans la structure syllabique de l'unité accentuelle. Comme nous savons que la syllabe ne peut être structurée dans sa représentation ou son actualisation que sur la base phonémique ou sonore du noyau vocalique, il convient tout d'abord d'évoquer certaines caractéristiques fondamentales des voyelles.

La place des voyelles dans les systèmes phonologiques des différentes langues est déterminée en fonction de leurs caractéristiques articulatoires et acoustiques. Les facteurs articulatoires (lieu et mode de réalisation des voyelles, degré d'aperture, labialité) conditionnent entièrement leur image acoustique (par exemple, leur timbre), tout en déterminant également les caractéristiques prosodiques inhérentes, c'est-à-dire internes, des voyelles. On considère que tous les systèmes vocaliques contiennent exactement trois voyelles extrêmes /i/, /u/ et /a/, dont le lieu d'articulation extrême est déterminé par les limites physiologiques de l'appareil phonatoire humain. On peut en conclure que les propriétés prosodiques internes des voyelles sont un fait phonétique universel qui s'applique à tous les vocalismes connus. Nous ne nous attarderons pas sur les raisons articulatoires spécifiques qui expliquent telle ou telle image prosodique inhérente aux voyelles, mais nous résumerons brièvement les faits pour chacun des trois paramètres :

- plus une voyelle est fermée, plus sa hauteur tonale inhérente est élevée
- plus une voyelle est ouverte, plus sa durée inhérente est longue
- plus une voyelle est ouverte, plus son intensité inhérente est élevée

Ces trois règles relatives aux propriétés prosodiques internes des voyelles doivent être prises en compte dans l'analyse de chacun des aspects prosodiques de la prononciation, mais probablement surtout dans le traitement de la durée des voyelles, car on considère que la durée accrue se réalise comme la propriété prosodique proéminente dans la réalisation de la plupart des types accentuels, y compris celle de l'accent final en français.

## 5 Coopération de l'accent final avec l'intonation de la phrase

En général, les trois paramètres acoustiques jouent un rôle dans la réalisation des phénomènes prosodiques. Il semble que dans la réalisation de l'accent syntagmatique français, le rôle de l'intensité sonore soit moins perceptible en raison des changements de hauteur tonale, mais que l'élément temporel contribue de manière constructive à la mise en évidence de la syllabe accentuée en français.

Étant donné que l'unité accentuelle réalisée en français a le plus souvent la même étendue que le segment de la chaîne parlée prosodiquement définie par l'intonation phrastique, on peut conclure que le changement de hauteur tonale est l'un des facteurs essentiels dans la réalisation de l'accent final. La position finale de la syllabe accentuée coïncide avec le lieu de l'événement intonatif, c'est pourquoi les particularités prosodiques des noyaux syllabiques accentués en français impliquent nécessairement un changement de hauteur tonale. Le chevauchement physique de deux structures prosodiques autonomes suggère que la variation tonale sur la syllabe finale de l'unité accentuelle en français joue un rôle important dans le processus de perception de l'accent, ce qui signifie que l'accentuation finale (virtuelle) en français doit être comprise comme un facteur de la structure phonotactique et non syntaxique de l'énonciation.

« La **phonotaxe** est la structure prosodique de l'énoncé. C'est l'ensemble de règles selon lesquelles s'organisent, dans un énoncé, les unités accentuelles et intonatives. La spécificité prosodique du français provient surtout du fait que l'accent final et l'événement intonatif occupent la même syllabe à l'intérieur de l'unité de souffle. »

L'intonation réalise les courbes tonales qui peuvent couvrir des éléments de phrase ou des phrases entières, mais dont la forme ne se fait reconnaître le plus souvent qu'à la fin du segment affecté. Les courbes descendantes et ascendantes se caractérisent par le fait que leur orientation ne change radicalement qu'au centre de la fin de la phrase, puis, après un renversement, elles

s’achèvent dans un sens ou dans l’autre sur la syllabe finale. En français, la syllabe touchée par l’action intonative est toujours accentuée. En général, on peut dire que la partie distinctive de la courbe tonale de l’intonation ou de la forme intonative globale couvre la seule syllabe qui a des caractéristiques accentuelles au sein du syntagme.

Cela ne signifie pas que la courbe tonale joue un rôle exclusif dans l’accentuation française. L’accent français est dans tous les cas, répétons-le, une combinaison de trois paramètres acoustiques, mais son rôle dans la chaîne parlée est en partie obscurci par la coïncidence systématique de la position accentuelle et intonative. D'où le fait que la grande majorité des locuteurs français langue maternelle ne perçoivent pas l'accent final comme un élément fonctionnel du discours. Cela signifie que l'accent final français partage sa fonction linguistique fondamentale de délimitation de l'unité de sens avec l'intonation phrastique. L'accent final en français est donc intéressant sur le plan prosodique précisément en raison des deux opérations linguistiques qui s'effectuent simultanément au même endroit dans la chaîne parlée lors du processus de l'énonciation. C'est pourquoi la virtualité de la réalisation de l'accent (et de l'unité accentuelle) en relation avec l'intonation phrastique contribue à une réflexion élargie sur la prosodie française, pour laquelle il semble approprié de dire qu'elle n'est pas caractérisée par un accent lexical, mais que son système comprend un accent final, à l'aide duquel le locuteur organise et délimite le sens des parties de sa chaîne parlé, alors que le destinataire, par la perception des limites accentuelles/intonatives, s'oriente dans la structure sémantique de l'énoncé, jalonnée par les repères acoustiques. C'est dans cela – et dans la nature virtuelle de l'unité accentuelle – que l'on voit la caractéristique qui classe le français parmi les langues intonatives. Cette constatation offre en même temps une explication du fait que, par rapport aux langues à accent mobile, les changements de direction du contour intonatif français ont en général une amplitude plus grande et mieux perceptible.

## **6        Français, langue sans accent ?**

Comme les effets de l'accent et de l'intonation sur la syllabe finale d'une unité de souffle se recouvrent, c'est la modulation musicale qui assume la fonction délimitative. Ainsi, le locuteur du français langue maternelle (FLM) a du mal à identifier l'accent comme une unité indépendante. La position de cet événement prosodique, dont l'accent, étant absolument prévisible, les locuteurs cessent de le percevoir comme fonctionnel. La chose va encore plus loin : l'accent final étant sous-entendu, mécanique, automatisé et complètement intérieurisé à l'oreille du locuteur de FLM, celui-ci semble ne plus l'entendre du tout. C'est pour cela qu'on entend souvent que le français est une « langue sans accent ». Puisque l'accent en français est fixe, il ne se trouve pas en position d'assumer les fonctions morphologiques ni sémantiques; il est dépourvu de valeur distinctive au sens phonologique du terme. En effet, le français peut être considéré comme une langue sans accent en ce sens que l'accent et l'intonation ne constituent, ni par leur nature, ni par leur fonction, deux unités distinctes. Mais il reste que certains morphèmes et certains lexèmes ont des propriétés accentuelles. Ces propriétés sont même audibles aux locuteurs du français langue étrangère (FLE) ou ouvertes aux observations des locuteurs qui ne possèdent aucune compétence en français. L'accent final, qu'il soit réalisé principalement par la hauteur tonale, par l'intensité ou par l'excès de durée, constitue la spécificité essentielle de l'image phonique du français. C'est d'ailleurs le trait prosodique intrinsèque et difficilement contrôlable auquel on reconnaît un locuteur de FLM quand il parle une langue étrangère. On en parlera plus amplement dans le dernier chapitre sur les implications sociolinguistiques de l'accent final français.



## 7 Potentiel discursif de l'accent final

La fusion de l'accent avec le mouvement intonatif sur la dernière syllabe du syntagme français, en termes de rythme, a pour conséquence une certaine anticipation de l'accent. Il ne s'agit pas seulement des répercussions que provoque en français l'usage plus ou moins systématique de ce qu'on appelle « accent d'insistance », mais surtout de celles d'une perte du rendement structurel qu'est censé d'ailleurs produire l'accent final. Si l'on s'appuie sur l'observation du discours médiatique (voir chapitre IV), et surtout le discours diffusé par la radio et télévision, on aperçoit aisément une tendance persistante qu'ont les locuteurs à accentuer les syllabes qui, selon un regard normatif sur la structuration de l'unité accentuelle, seraient qualifiées inaccentuées ou même inaccentuables. C'est certainement une manière de parler qui peut refléter une attitude ou le désir de démontrer une qualité professionnelle, mais c'est aussi certainement autre chose que simple utilisation des accents d'insistance qui visent le plus souvent à traduire des expressions émotives et intellectives. Cette mobilisation de l'accent est sans doute la conséquence d'un affaiblissement apparent de démarcation sur la syllabe finale, mais il y a une autre raison également valable.

Il faut de la prudence quand on considère généralement l'unité accentuelle du français comme celle correspondant systématiquement au syntagme ou groupe de mots. L'accent secondaire ou l'écho de l'accent, réalisé à une certaine distance de l'accent final, est une focalisation sémantique qui met en valeur la signification de l'unité qu'elle affecte – et c'est un lexème. Par rapport à la phrase

(1a) Il a un enfant.

qui représente en français une seule unité accentuelle, avec donc un accent final, la phrase

(1b) Il a trois enfants.

est nécessairement réalisée à l'oral avec un certain trait accentuel sur le mot *trois*, puisque c'est le numéral qui apporte une précision essentielle à l'informativité de l'énoncé. Dans la phrase (1a), bien entendu, *un* ne figure pas en qualité d'adjectif numéral, mais comme un simple article indéfini. Cet accent secondaire n'est pas un accent d'insistance, puisqu'il est réalisé dans

n'importe quelle énonciation « neutre », c'est-à-dire sans intention intellective ou émotive. On peut observer le même processus accentuel dans le cas de la négation où l'adverbe négatif est systématiquement accentué puisqu'il représente un constituant essentiel dans la structure sémantique de l'énoncé. Ainsi

(2a) Je l'ai renversé.

s'oppose clairement à

(2b) Je ne l'ai *pas* renversé.

rythmisé en deux unités accentuelles à cause de l'accent sur l'élément négatif qui constitue le noyau modal déterminant le sens énonciatif.

## 8 Accentuation orientative

Dans le raisonnement sur la cohérence des structures linguistiques en langue parlée, on se pose automatiquement la question de congruence entre les constructions syntaxique et prosodique de l'énoncé en français. Si on admet que les unités de ces deux ordres sont formatrices de sens, il doit y avoir un certain lien entre elles. C'est de là que résulte le concept d'*unité accentuelle minimale* qui associe éventuellement la structure syntaxique au rythme accentuel et intonatif. En effet, l'unité accentuelle minimale correspond en gros au constituant syntaxique immédiat. En observant l'énoncé

(3a) *Je viens de manger une assiette d'asperges.*

prononcé à un débit relativement lent (pour renforcer la compréhensibilité), on remarque qu'il se réalise en quatre unités accentuelles, munies chacune d'un accent final, et recouvrant le même espace énonciatif que ses unités syntaxiques. Si, par contre, on propose une version énoncée à une vitesse « normale », relativement rapide et d'habitude présente dans la parole spontanée :

(3b) *Je viens de manger une assiette d'asperges.*

on observera que ce même énoncé sera réalisé en deux unités accentuelles et que la première et la troisième unité, réalisées dans l'exemple (3a), ont perdu l'accent final et par là, leur statut d'unité prosodique autonome. On peut en conclure que l'unité accentuelle minimale, dans la pragmatique de l'énonciation française, est en même temps virtuelle (ou potentielle), puisqu'elle peut être réalisée dans certaines situations communicatives, mais ne l'est pas nécessairement dans toutes les situations envisageables. Si l'on dit donc qu'un accent d'insistance en français est toujours le résultat d'une certaine stratégie du locuteur et que l'emploi de l'accent final, au contraire, ne relève pas de sa volonté, il faut tout de même apporter une précision : ce n'est pas la réalisation absolue, mais la distribution des accents finals qui en français est en quelque sorte soumise aux circonstances individuelles du locuteur, ces circonstances allant de ses dispositions inhérentes aux contextes situationnels dans lesquels la communication peut avoir lieu. Considérons maintenant l'exemple suivant :

(3c) *Je viens de prendre une assiette d'asperges.*

L'enchaînement consonantique qu'on observe dans l'énoncé (3c), au passage du verbe au complément d'objet direct, provoque la restructuration du schéma accentuel de façon à enlever à la forme verbale son accent qui devrait en assurer le statut que lui attribuent normalement les règles hiérarchiques de la syntaxe. Toute analyse syntaxique met le verbe au centre d'une construction phrastique. Le verbe devrait constituer, en termes syntaxiques, le noyau sémantique, informatif et formel d'une phrase. Ce type d'énonciation (3c), pourtant, a pour conséquence la perte du marquage accentuel sur le verbe ce qui démontre une certaine incongruence au niveau du lien entre la syntaxe et la prosodie. Prononcée à un débit normal, cette phrase rend compte du rôle prépondérant que la prosodie exerce dans la réalisation parlée d'un contenu sémantique. Le locuteur, avec tout son bagage contextuel et situationnel (donc pragmatique) est en quelque sorte l'arrangeur individuel de son propre schéma prosodique qui lui permet de rythmer et d'optimiser ainsi acoustiquement son message. Le verbe n'est plus au centre de la structure significative : cette fonction lui est reprise par la modalité (passé récent, *viens*) et par la thématisation (substantif, *assiette*) que le locuteur a utilisées pour organiser un énoncé bien fait, compréhensible selon ses intentions communicatives. Par contre, si on confère un énoncé comme

(3d) Je viens de finir mon assiette d'asperges.

le verbe ne se trouvera pas submergé à l'intérieur de l'unité accentuelle, il se terminera par un accent final, parce que le verbe *finir*, syntagmatiquement lié au substantif *assiette*, n'a pas le même degré de solidarité syntagmatique avec ce complément ; l'accent, dans ce cas, vient renforcer sa valeur sémantique au noyau informatif de l'énoncé.

Cela dit, la syllabe accentuée en français présente un cas spécifique parce que sa position est simultanément valorisée par un excès relatif de l'énergie expiratoire et par la variation du contour tonal. Affectée par une fusion constante de deux activités prosodiques qui se partage le même champ d'action, la syllabe finale de l'unité rythmique porte un accent qui devient ainsi un *accent de phrase*. Les réalisations accentuelles, en français, se font en fonction de la rythmisation de l'énoncé. La présumée incertitude du découpage rythmique ne rappelle que trop le schématisation que l'on a souvent reproché à F. de Saussure quand il dit, dans son *Cours de linguistique*

*générale*, que le langage, observé dans sa multi-dimensionnalité, ne serait qu'un « *amas confus de choses hétéroclites sans lien entre elles* ». Vu d'un autre angle, celui de l'empreinte subjective du locuteur dans sa performance linguistique, ce découpage pragmatique n'a rien d'arbitraire : il s'inscrit dans l'ensemble des procédés stratégiques que le sujet parlant exerce en produisant ses énoncés. Cet aspect prosodique est intimement lié à la pragmatique de l'énonciation, c'est-à-dire à toutes les propriétés grammaticales, contextuelles et situationnelles qui peuvent en déterminer la structure rythmique : l'intention du locuteur et ses caractéristiques intrinsèques (débit de la parole) ou la situation de l'acte parlé qui peut favoriser des processus locutoires quant à la mise en valeur de certaines parties du discours. Il en découle que l'organisation du sens, généré par l'énonciation, dépend de la « mise en scène » accentuelle.

Le déplacement du point de vue vers la pragmatique énonciative représente une nouvelle position concernant la fonction de l'accent final français. Si l'on considère la virtualité de cet accent comme un fait prosodique pragmatiqué, on acceptera l'interprétation suivante : la distribution de l'accent final, dépendant des stratégies énonciatives du locuteur, n'est pas seulement génératrice des unités sémantiques correspondant virtuellement aux unités syntaxiques au niveau de la phrase, elle étend la portée de l'accentuation sur la formation du discours. Cela signifie que l'usage de l'accent final n'a pas seulement pour but de délimiter les segments de signification, mais d'organiser, dans l'action énonciative, le sens du discours. La mise ou l'absence de l'accent final est donc un repère discursif qui permet au locuteur de nuancer le sens du message, de façon que le percepteur de l'énoncé puisse le décoder en ayant recours aux mécanismes prosodiques. En d'autres termes, l'accentuation en tant que structure formatrice du discours, permet au receveur d'élaborer au fur et à mesure sa propre stratégie de reconnaissance des intentions, bref, du sens pragmatique de ce qu'il entend. En exécutant le découpage accentuel, le locuteur permet à son destinataire de s'orienter dans la complexité du sens, impliquant les nuances argumentatives et intentionnelles. Cette perspective de la fonction discursive de l'accentuation redéfinit l'accent final français en lui attribuant la notion fonctionnelle d'*accent orientatif*.



# **IV**

## **Accent d'insistance grammaticalisé**

« Une unité d'expression linguistique se trouve **grammaticalisée** quand, sous l'influence d'un usage généralisé, puis systémisé, elle perd sa fonction primaire pour intégrer un nouveau rôle structurel. Un exemple : les substantifs *pas*, *point*, *goutte*, *mie* etc., sont devenus, au cours de l'évolution historique de la négation en français, des adverbes négatifs. De façon analogue, dans le discours médiatique, l'insistance lexicale est grammaticalisée sous l'effet de répétition automatique par les locuteurs. »

## **1        Effets de l'insistance dans l'accentuation du discours médiatique**

L'analyse perceptive d'un corpus des textes parlés médiatiques (interventions orales lors d'un journal télévisé sur TV5) a montré que, en général, l'organisation syntaxique des énoncés ne conditionne pas nécessairement les procédés qui déterminent prosodiquement les différentes parties de la chaîne parlée française. Il paraît, au contraire, que la stratégie accentuelle dépend plus de la situation communicative et des critères phonétiques dans la formation du discours médiatique. L'examen accentuel des exemples démontre l'indépendance des structures prosodiques par rapport à l'organisation syntaxique de la phrase. Le fonctionnement de l'insistance dans le discours médiatique est un point de départ pertinent pour une réflexion sur la nature de l'unité accentuelle française et sur le dynamisme des fonctions accentuelles en français.

### **1.1      Critères syntaxiques**

La nature virtuelle de l'accent final peut généralement être démontrée par l'actualisation des unités accentuelles relativement longues. Ce type de formation des unités accentuelles (et de rythmisation du discours) est surtout caractéristique pour des énonciations «spontanées» à débit rapide.

«*La finale a été symptomatique // trois cent cinquante francs un billet de finale // alors qu'aux Etats-Unis, plus de mille francs.*»

On observe que la plus longue unité accentuelle (celle d'entre les deux paires de barres obliques, réalisée donc entre deux pauses relativement longues) contient deux unités minimales virtuelles, déterminables par des moyens syntaxiques, mais qui se trouvent réunies en une seule, et cela en conséquence d'un tempo accéléré de l'énonciation.

L'exemple suivant introduit dans l'unité accentuelle étendue l'usage de l'accent d'insistance.

« ... le **premier ministre Chrétien** a abordé la question des droits de la personne avec le président **Fidel Castro** // **dès** qu'il s'est retrouvé **seul** avec *lui* // en demandant la libération de **quatre** prisonniers / **d'opinion**.»

L'unité accentuelle actualisée « dès qu'il s'est retrouvé seul avec lui » contient également au moins deux unités virtuelles minimales, réunies par un seul accent final. Mais la participation des deux accents d'insistance révèle quelques particularités essentielles du schéma accentuel dans le discours médiatique. La forme verbale qui termine la première unité minimale (déterminée syntaxiquement) se trouve désaccentuée, parce que l'énergie expiratoire, nécessaire à la production de l'accent, est dépensée postérieurement pour l'insistance sur le lexème central de l'unité entière. Le contraste acoustique entre la syllabe affectée par l'accent d'insistance et son entourage est nécessairement plus exprimé que celui entre la finale et la précédente inaccentuée.

L'insistance sur la conjonction « dès que » démontre l'expansion de l'insistance : du lexème, son opération se répand sur toute une unité accentuelle minimale, bien que celle-ci risque de ne pas s'actualiser réellement. Sa position lui attribue le statut de délimiteur d'une partie prosodiquement marquée à la frontière antérieure. Davantage : l'accent d'insistance affecte ici la première syllabe non pas d'un lexème, mais d'une unité syntaxique. Cette première syllabe fait partie d'une conjonction qui, selon l'acception traditionnelle de l'accentuation en français, n'est généralement pas accentogène.

## 1.2 Accentuation des proclitiques déictiques

L'usage fréquent de l'accent d'insistance dans le discours médiatique (et plus particulièrement dans celui des présentateurs et des journalistes), à l'origine, est le résultat d'une tendance prononcée de marquer stratégiquement les lexèmes qui forment le centre informatif de l'énoncé ou de ses parties. Mais ce procédé accentuel a progressivement pris de l'envergure même dans les cas où la première syllabe du lexème (ou du constituant syntaxique) n'est pas accentogène. C'est le rôle délimitatif de l'insistance médiatique, positionnée en effet au début de l'unité, qui est devenu plus important que sa capacité de focalisation informatrice. On proposera maintenant l'exemple qui rend compte à la fois de l'actualisation des unités accentuelles minimales (dans une énonciation « saccadée » dans l'intention d'attirer l'intérêt du destinataire par la focalisation des fragments informatifs du message) et l'emploi de l'insistance sur les syllabes (ou mot grammaticaux), normalement non-accentogènes.

«Dimanche noir, catastrophe, signal d'alarme, ce matin, les journaux allemands rivalisent de titres choc.»

La formation du schéma accentuel dans cette actualisation (c'est Jean-Paul Gérouard, journaliste, qui parle) est un exemple typique des tendances prosodiques générales dans le discours médiatique français. Les trois premières unités commencent par des lexèmes qui ont une pleine valeur sémantique ; dans ces cas-là, on peut donc parler de la focalisation du sens telle qu'elle est décrite par les principes généraux de l'insistance. Mais la continuation ne va plus par ce même chemin structurel. La première syllabe dans les unités « ce matin » et « les journaux allemands » est, syntaxiquement parlant, porteuse de déterminants déictiques (indice démonstratif et article défini). Selon les règles de l'accentuation et de l'accentuabilité, ces deux syllabes ne pourraient donc aucunement recevoir de marques accentuelles. Le locuteur n'est toutefois pas empêché de réaliser l'insistance sur les deux premières syllabes en question. L'influence de l'usage systématique des accents d'insistance (qui ont, à l'origine, une valeur uniquement logique ou émotive), dépasse donc les cadres traditionnels de la description accentuelle, parce que la stratégie énonciative des locuteurs médiatiques utilise, sans égard à la normativité accentuelle explicite, l'instrument de l'insistance sur les proclitiques.

### 1.3 Un critère phonétique : le contraste

L'accent final français se réalise dans une projection acoustique complexe de l'effort expiratoire, combinée à l'événement intonatif. La dernière syllabe d'une unité rythmique est précédée d'une autre syllabe, prosodiquement moins expressive, mais pas pour autant moins fonctionnelle dans le contraste, dont les valeurs acoustiques sont directement opposées à la prosodie du terme de l'unité. Cela signifie, en d'autres termes, que la conclusion intonative de continuation ou d'interrogation (donc montante) sera nécessairement précédée d'un baissement de la hauteur tonale sur l'avant dernière ; contrairement à cela, un événement intonatif désignant la finalité (donc descendant) est introduit par une syllabe relativement plus haute. Le contraste de l'accent final s'effectue surtout en substance de la variation intonative. Il s'agit maintenant de voir, quelles sont les qualités et les quantités contrastives qui font fonctionner l'accent d'insistance et les accents qui en dérivent dans le discours médiatique français.

## 1.4 Double délimitation de l'unité accentuelle

L'affaiblissement de la fonction fondamentale de l'accent d'insistance, notamment celle de focaliser la valeur sémantique d'un lexème selon l'attitude émotive ou logique du locuteur, et son transfert aux unités non-lexémiques, démontrent clairement une tendance systématique: les instances syntagmatiques occupent leur position sur la première syllabe de l'unité accentuelle, et cela sans égard à la valeur sémantique de l'unité affectée. Utilisés automatiquement dans le discours médiatique, les accents d'insistance sont sémantiquement démotivés, leur position est prévisible. Les accents d'insistance syntagmatiques sont donc en parfaite analogie avec les propriétés mécanisées de l'accent final dont la fonction est réduite à la délimitation de la fin des unités accentuelles. Il paraît donc que l'instance syntagmatique, dépourvue de valeur focalisatrice, est en fonction de marquer la limite de la même unité accentuelle, mais sur la première syllabe. Comme l'accent final, elle sert de point de repère prosodique au destinataire du message.

## 1.5 Fonction phatique de l'insistance

« La **fonction phatique** du langage, selon Roman Jakobson, est celle par laquelle un message linguistique ne vise que le canal communicatif, en insistant sur la seule présence du contact physique entre les participants à l'échange communicatif. On cite souvent l'exemple d'une question rapide *Comment allez-vous ?* lors d'une rencontre aléatoire, question qu'on pose pour maintenir la communication sans vraiment s'attendre à une réponse détaillée. »

Les conséquences de la tendance routinière, fortement exprimée dans le discours médiatique, à utiliser l'instance syntagmatique, révèlent donc une modification déterminante de la fonction de ce type d'accent. Ses propriétés contrastives, comme nous l'avons vu, opèrent en tant qu'instrument de l'orientation sur la première syllabe de l'unité. La fréquence de l'instance non-lexémique affirme en même temps la valeur phrastique de l'accent final. Mais la fonctionnalité de l'accent final (délimitation) remet en cause la

fonction orientative de l'insistance sur la première syllabe. Si l'on considère la redondance fonctionnelle dans la langue en tant qu'opération cohérente de structures énonciatives autonomes, on verra dans le marquage accentuel du début de l'unité rythmique un moyen prosodique qui, à l'intérieur du message linguistique, est concentré sur son fonctionnement *phatique*.

Cela signifie que l'accent d'insistance syntagmatique, dépourvu de motivation sémantique, fonctionne comme une information automatisée, produite par le locuteur qui assure par là sa propre présence, la présence de son acte de parole et la présence de son intention communicative fondamentale.



V

# Histoire de l'accent français



## 0 Évolution de l'accent français

Parmi toutes les langues romanes, le français s'est le plus éloigné de ses origines latines sous l'influence de divers facteurs culturels, sociaux et politiques. L'influence expansive du latin, imposé par le pouvoir impérial comme langue officielle dans les territoires conquis, s'est renforcée parallèlement à l'expansion et à la montée en puissance de l'Empire romain. Jusqu'à la chute de l'Empire romain d'Occident en 476 après J.-C., le domaine de l'autorité romaine couvrait presque toute la Méditerranée. En outre, le latin a également romanisé de manière durable la plupart des pays dont l'ensemble géopolitique comprenait les côtes occidentales et septentrionales de la Méditerranée, ainsi que la Roumanie à l'est des Balkans. Un aperçu de la répartition géographique des langues romanes montre que le territoire de la France actuelle représente l'extrême nord de la zone de prédominance linguistique latine. Cela signifie que le latin a rencontré un fort substrat germanique sur le territoire gaulois, ce qui se traduit aujourd'hui principalement par une proportion importante d'éléments germaniques dans le vocabulaire français.

L'héritage du système linguistique latin, en particulier le latin vulgaire, qui s'est développé tout au long du Moyen Âge dans les régions romanisées de l'Europe, constitue la base essentielle de l'ensemble des couches linguistiques qui composent le français contemporain. La morphologie et la syntaxe latines ont subi de profonds changements au cours de leur évolution vers les formes lexicales et les structures syntaxiques françaises actuelles. Un aperçu du niveau phonétique de l'expression linguistique montre que les systèmes vocaliques et consonantiques latins ont également évolué de manière très autonome vers la francophonie européenne actuelle, car la vocalisme français actuel se caractérise notamment par une diversité phonologique relativement plus riche, dont la principale particularité est le statut phonémique des voyelles nasales et labiales antérieures. Il semble que le français contemporain (comme la plupart des langues romanes) ait conservé le plus fidèlement la position de l'accent tonique du latin, ce dont il sera question dans la première partie du présent chapitre.

## 0.1 L'accent en latin

À l'exception de certains mots grammaticaux monosyllabes, tous les lexèmes latins sont en principe accentués, ce qui signifie que l'une de leurs syllabes accentuables peut recevoir l'accent. Par conséquent, on peut également dire, en général, qu'un lexème en latin représente également une unité accentuelle. Le latin (ainsi que ses variantes vulgaires) est considéré comme une langue à accent mobile, car la position de l'accent varie en fonction de la longueur de l'avant-dernière syllabe (ou syllabe pénultième) des unités accentuelles polysyllabiques.

### 0.1.1 Position de l'accent latin

L'accentuation latine en fonction de la quantité vocalique repose sur deux règles fondamentales :

- 1) si la syllabe pénultième est longue, elle est accentuée (par exemple *gubernáre*) ;
- 2) si la syllabe pénultième est brève, c'est la syllabe l'antépénultième qui est accentuée (par exemple *aurícula*).

Selon ces deux principes, tous les lexèmes bisyllabiques sont accentués sur la première syllabe (par exemple *pédem*), tandis que les monosyllabes ne peuvent bien sûr être accentués que sur leur seule syllabe (par exemple *rém*). Il convient d'ajouter au deuxième principe que le lexème latin peut être exceptionnellement accentué sur l'avant-dernière syllabe, même si elle contient une voyelle brève (par exemple *colúbra, cathédra*).

Conformément au principe d'accentuation latine, certaines combinaisons syntaxiques de lexèmes sémantiquement pleins, avec des compléments qui ne participent généralement pas à la formation de l'accent, sont également accentuées en latin. Ainsi, la structure accentuelle du syntagme *Senátus et Pópulus Rómæ* dans la modification syntaxique *Senátus Populísque Rómæ*, qui n'apporte pas de sens différent, est modifiée de telle sorte que la conjonction de coordination *et* se transforme en suffixe *que*, se déplace donc à la fin de la combinaison nominale coordonnée, et devient ainsi la partie suffixale du nouveau lexème, accentué sur l'avant-dernière

syllabe. La structure des constructions syntaxiques ainsi formées, qui conservent l'accent à l'endroit prévu malgré les changements morphologiques, témoigne de la stabilité de la réglementation de l'accent latin.

### 0.1.2 Réalisation de l'accent

On estime que dans le latin classique parlé, l'accent était réalisé à l'aide d'une combinaison de l'intensité vocale et de la hauteur tonale sur la même syllabe (accentuée), mais qu'après le III<sup>e</sup> siècle après J.-C. cet accent a perdu son caractère musical et s'est transformé en un accent tonique, entièrement expiratoire. Il est également probable que la modification de la hauteur tonale dans le latin parlé servait principalement à marquer les limites des éléments syntaxiques et à déterminer la modalité des phrases ou de leurs parties. Compte tenu de la prévisibilité de la position de l'accent à l'intérieur du lexème et non à l'intérieur d'une unité syntaxique plus large, on peut supposer que l'accent et l'intonation phrastique en latin remplissaient chacun une fonction bien précise. L'accent, qui était conditionné par la quantité de la syllabe accentuée, déterminait l'image prosodique d'un morphème donné dans le lexème (ou mot), parfois en combinaison avec des suffixes.

## 0.2 Oxytonisation

L'accent fixe en français moderne concerne la dernière syllabe de l'unité accentuelle (syntagme), tandis qu'en latin, l'accent affectait généralement la syllabe avant la dernière, c'est-à-dire l'avant-dernière ou l'antépénultième du lexème (mot). Cela signifie que dans l'évolution de la position de l'accent tonique du latin vers le français, il a dû y avoir des réductions ou des neutralisations de voyelles et donc de syllabes dans certaines positions inaccentuées. Ce processus progressif de transition de l'accent vers la dernière syllabe est appelé *oxytonisation* en phonétique évolutive, et le résultat de ce processus a été la création (dans un premier temps) d'unités lexicales accentuées avec un accent final.

« L'**oxytonisation** est un processus évolutif qu'a subi le système linguistique français très tôt au cours de son évolution et qui consiste à réduire la ou les syllabes post-accentuelles. Le développement du gallo-romain vers ce que l'on qualifie aujourd'hui de langue française a été conditionné par ce trait prosodique particulier, inconnu dans les autres langues romanes. L'accent latin s'est donc imposé au français à l'endroit où il était placé originellement, mais sa position s'est stabilisée sur la dernière syllabe seulement à cause de la chute systématique des syllabes qui suivaient l'accent. »

Le développement des syllabes accentuées et des voyelles latines, en particulier dans la Gaule antique et médiévale, a donc joué un rôle important dans la formation de l'accent final en français actuel. Le passage du latin classique au latin vulgaire témoigne déjà de certains changements décisifs qui ont affecté précisément les voyelles accentuées. *L'Appendix Probi*, liste d'exemples de déviations typiques par rapport à la norme latine au V<sup>e</sup> siècle après J.-C., prescrit par exemple les formes correctes *spéculum* et *cálida* par opposition aux formes jugées « incorrectes » *spéclum* et *cálda*. Ces dernières, formes indésirables d'un point de vue normatif, témoignent de la suppression et de la disparition des voyelles inaccentuées, ce qui a contribué au raccourcissement progressif de la prononciation latine, en particulier dans les cas où le latin classique prévoyait l'accent lexical sur l'avant-dernière syllabe.

À partir du VII<sup>e</sup> siècle après J.-C., l'oxytonie de l'unité accentuelle française a été favorisée par les processus de syncope (réduction, amusissement) de la plupart des voyelles finales, à l'exception de la voyelle /a/ en position finale. Ainsi, par exemple, les unités accentuées latines *cámera* et *másculu* se sont transformées en lexèmes français *chambre* et *mâle*, tandis que les noms latins *cáusa*, *álba* et *fémina* ont évolué vers les mots français *chose*, *aube* et *femme*. La finale (donc non accentuée) latine /a/ s'est longtemps conservée dans la prononciation française sous la forme neutralisée d'une voyelle centrale finale (faible), mais à l'époque du français classique, elle est devenue muette dans cette position et reste réduite jusqu'à aujourd'hui. Avec la disparition

ou la neutralisation de la plupart des voyelles et des syllabes finales, l'accent tonique latin dans la région linguistique de la Gaule s'est ainsi déplacé à la dernière position de l'unité accentuelle, en conservant la permanence de sa position en français.

Lorsque nous essayons de comprendre les changements phonétiques dans l'évolution du latin vers le français, nous ne pouvons ignorer le principe fonctionnaliste de l'économie linguistique, qui règle la rentabilité de l'expression linguistique : *effort minimal pour un rendement optimal*. Il semble nécessaire d'ajouter, à la lumière de certaines lois fondamentales de la communication orale, que l'optimisation des articulations vocales résulte principalement de cette tendance à la suffisance de la *qualité articulatoire* des productions orales.



## 1 Répercussions fonctionnelles et grammaticales de l'oxytonie en français

La relation entre l'accentuation et la syntaxe en français s'effectue sur deux axes : celui de la synchronie, concernant la congruence fonctionnelle des deux structures, et celui de la diachronie, concernant l'effet que les particularités prosodiques du français ont pu avoir sur la structuration syntaxique du système français. Les deux aspects sont liés puisque l'état actuel de la structure morphosyntaxique est conditionné par l'évolution du système et que les deux structures représentent deux niveaux d'analyse autonomes qui coopèrent, lors du processus de l'énonciation, dans l'objectif partagé d'assurer la cohérence structurelle et communicative du français.

Le rôle dominant de l'oral dans l'usage de la langue laisse supposer que la parole, à long terme, génère les modifications et donne le cours au développement du système linguistique. Une évolution aussi particulière que celle de la prosodie du français devait avoir une part importante sur la formation de certaines singularités structurelles du système.

L'oxytonisation est donc un processus évolutif qu'a subi le système linguistique français à partir du VI<sup>e</sup> siècle et qui consistait à réduire la ou les syllabes post-accentuelles. L'accent latin – dont la position était rigoureusement réglementée sur la syllabe pénultième ou antépénultième selon la quantité vocalique de celle-là – s'est donc imposé au français à l'endroit où il était placé originellement :

« *La place de l'accent s'est trouvée changée sans qu'on y est touché.* » (F. de Saussure)

« Les **paroxytons** (mots accentuées sur l'avant-dernière syllabe) ou **proparoxytons** latins (accentués sur l'antépénultième) ont évolué de manière à se systémiser en **oxytons** français, unités accentuelles à accent fixé sur la dernière syllabe prononcée. »

Le repositionnement (stabilisation) de l'accent avait pour effet premier une transformation de l'unité accentuelle : du marquage du mot en latin, l'accent final français est progressivement passé au marquage du syntagme. La séquence de la chaîne parlée, affectée par l'accent, est devenue plus longue, comportant ainsi un nombre relativement élevé de syllabes inaccentuées. L'oxytonisation a produit ainsi la spécificité phonique et « musicale » de la prosodie française en général, parce qu'elle avait fait réduire systématiquement les syllabes post-toniques en faisant coïncider l'accent final avec l'événement intonatif sur la dernière syllabe du contour mélodique :

- l'accent se trouve fixé sur la dernière syllabe de l'unité accentuelle et devient *accent final*
- il perd entièrement son potentiel distinctif et devient purement *délimitatif*
- il sert à désigner la dimension temporelle de l'unité accentuelle qui, en même temps, est une unité significative, ce qui lui attribue la valeur de repère prosodique selon lequel le locuteur et le receveur s'orientent dans le sens de l'énonciation ; il a donc aussi une *fonction orientative*
- la fixation de l'accent sur la dernière syllabe produit des unités accentuelles relativement longues : cela signifie qu'il y a en français (par rapport à la plupart des langues) un nombre relativement élevé de syllabes inaccentuées ; c'est de là que provient l'impression de la mélodicité du français
- l'extension de l'unité accentuelle aboutit, en dernière instance, à identifier celle-ci avec l'unité intonative, c'est-à-dire avec le segment prosodique marqué par un événement dans le contour mélodique

## 2 Congruence de l'accentuation avec la syntaxe

La double fonctionnalité de l'accent final français – sa fonction délimitative et contrastive – permet d'établir un lien entre deux structures, toutes les deux constitutives au niveau syntagmatique de l'énonciation : si l'accent final marque la frontière d'une unité de sens, dans quelle mesure cette unité est-elle identifiable à la segmentation de la structure syntaxique ? La nature de l'accentuation finale en français, combinée avec certains facteurs énonciatifs (relatifs aux intentions et autres propriétés des locuteurs), contribue à sa virtualité. L'extension de l'unité accentuelle étant instable, voire arbitraire et contingente, il est impossible de déterminer systématiquement l'envergure syntaxique de cette unité et sa portée syntagmatique. Il est toutefois concevable de proposer l'unité accentuelle *minimale* – séquence minimale susceptible de recevoir un accent final – et cette proposition correspond généralement, dans la structuration syntaxique de l'énoncé, au constituant syntaxique immédiat. Ainsi, l'énoncé

- (1) je ne crois pas que Pierre viendra vous voir

pourrait en principe se réaliser accentuellement selon la découpage syntaxique de base, respectant la logique des unités normalement inaccentuables (indices, conjonctions, articles etc.), notamment comme

- (2) je ne crois pas / que Pierre / viendra / vous voir

même s'il est plus probable que, dans la réalité de la parole, certaines séquences syntaxiques seront unies pour constituer une unité accentuelle plus typique, donc plus longue :

- (3) je ne crois pas / que Pierre viendra vous voir

ou tout au moins

- (4) je ne crois pas / que Pierre / viendra vous voir.

La première conclusion que l'on peut tirer de l'exemple donné, et qui concerne la relation de la structure accentuelle avec l'organisation syntaxique, c'est que dans les deux réalisations supposées spontanément probables, (3) et (4), la forme verbale ne reçoit pas l'accent. Or, ce fait accentuel ne se conforme pas à la logique de la hiérarchie formelle en syntaxe

où la forme verbale se voit attribuer la place centrale dans la structuration syntagmatique en tant qu'organisatrice de significations et porteuse de sens. Cela peut signifier que a) le verbe n'est pas au centre de l'informativité de l'énoncé ou que b) l'accent ne sert pas à appuyer la réglementation syntaxique de l'énonciation. Ce constat vient corroborer l'une des prémisses liminaires, à savoir celle qui attribue à l'accentuation une fonction dans la formation du sens et non dans celle des significations particulières. Ainsi, on observera que la première unité accentuelle de l'exemple proposé « je ne crois pas », tout en étant minimale, est la plus stable et autonome de toutes, puisqu'elle contient la négation (voir ci-dessous). L'adverbe négatif est systématiquement susceptible de recevoir le trait accentuel et, par là, tend à conclure l'unité prosodique. La fonction de la négation, dans un énoncé, n'est jamais purement syntaxique ; sa portée sémantique s'étend à la dénotation des éléments pragmatiques de l'énonciation, notamment à l'expression de l'attitude du locuteur, donc du sens global de l'énoncé. De plus, le centre informatif de la négation n'est pas le terme nié, mais la négation elle-même. C'est pourquoi l'adverbe négatif se retrouve systématiquement sous une forme d'accent, et souvent sous l'accent final.

La co-action des structures accentuelle et syntaxique n'est pas un redoublement fonctionnel dans l'organisation de l'énoncé, elle produit un effet complexe de congruence de deux niveaux opératifs, unis afin d'accomplir un geste énonciatif cohérent. En se synchronisant avec l'opération syntaxique, la structure prosodique vient préciser ou nuancer le sens que suggère la constituance syntaxique immédiate en organisant l'actualité des significations. Le dynamisme de cette congruence structurelle ne relève donc pas du système linguistique, mais provient de la parole, c'est-à-dire de la réalité pragmatique de l'usage qui, à long terme, provoque toutes les transformations du système linguistique.

Nous examinerons par la suite les traces structurelles – et surtout morphosyntaxiques – qu'a laissées en français l'oxytonisation, c'est-à-dire le processus prosodique qui a produit certaines singularités dans la structure immanente de cette langue.

### **3 Conséquences systémiques de l'oxytonisation en français**

L'oxytonisation a privé certaines formes latines de leur potentiel flexionnel post-accentuel de façon à réorganiser les mécanismes morphosyntaxiques, censés assurer ailleurs les mêmes fonctions grammaticales. La transformation de l'unité accentuelle (du mot latin au syntagme français) et la chute des syllabes post-accentuelles ont fixé la position de l'accent immanent sur la dernière syllabe. Tous les morphèmes qui, en latin, marquaient éventuellement certaines propriétés grammaticales des formes fléchies en fin de ces formes, et sur des syllabes inaccentuées, sont devenus inaccessibles au répertoire des possibilités flexionnelles en français. Les autres langues romanes ont conservé ce potentiel formel après l'accent.

Les unités accentuelles se terminant en français automatiquement par l'accent final – et ayant été dépourvues définitivement de morphèmes post-accentuels – certains moyens morphosyntaxiques devaient se repositionner de façon à anticiper la forme concernée. D'un côté, ce mouvement généralisé a créé en français de nouvelles solutions morphologiques, antéposées aux formes fléchies ; de l'autre côté, l'oxytonisme – fixité de l'accent en position finale de l'unité de sens – a déterminé le comportement spécifique de plusieurs fonctions expressives aux niveaux phonostylistique, discursif et grammatical.

#### **3.1 Conséquences phonostylistiques : mélodie et rythme**

En ce qui concerne les conséquences formelles de l'oxytonisation en français – outre le stéréotype de la mélodicité de l'image sonore générale – elles se font historiquement sentir dans les types d'expression linguistique qui exploitent la fonction poétique. Le vers français traditionnel, l'alexandrin, servant de cadre formel aux expressions esthétisées, est souvent proposé par la stylistique comme un exemple de l'intraduisibilité vers d'autres langues. La structure rythmique de ce vers est déterminée par l'accentuation qui en régit le comportement phonique de façon à faire le partage des douze syllabes en groupes accentuels de deux, trois, quatre ou six syllabes.

(5) Faibles projets / d'un cœur // trop plein / de ce qu'il aime !

Jean Racine : *Phèdre*, II/5, v. 697

Comme pour l'unité accentuelle du français en général, ce type de segmentation rythmique du vers produit un nombre relativement élevé de syllabes inaccentuées et par conséquent, un phrasé à impression plus détendue. C'est une proportion d'accents que les versifications des langues à accents mobiles ne connaissent pas : en italien ou espagnol, par exemple, l'unité accentuelle traditionnelle dans les schémas iambique ou trochaïque comporte deux syllabes, en dactyle ou spondée du grec ancien trois etc. Ces formes rythmiques correspondent aux propriétés prosodiques générales de ces langues-là : l'accent n'ayant pas de position fixe, l'unité accentuelle et moins longue et identifiable normalement avec la segmentation de la chaîne parlée en lexèmes. L'alexandrin représente de ce fait un problème rythmique difficile, quasi insurmontable à la traduction de la forme poétique vers d'autres types de versification.

La position finale de l'accent dans le vers français est à l'origine d'une autre spécificité de la poésie francophone, celle de la rime. N'ayant à leur disposition qu'une syllabe accentuée en fin du vers, les tropes du français favorisent presque absolument la rime masculine.

(6) Souvent, pour s'amuser, les hommes d'équipage

(7) Prennent des albatros, vastes oiseaux des mers

Charles Baudelaire : *Albatros (Les Fleurs du mal)*

La rime féminine qui consiste à faire suivre l'accent par une syllabe inaccentuée est seulement possible en français, lorsque le noyau de cette syllabe est *schwa*.

« Le seul cas où la voyelle centrale (e caduc ou schwa) se trouve accentuable est le cas de l'impératif, suivi d'un pronom personnel singulier masculin en fonction de complément d'objet direct : *prends-le !* »

Cette syllabe est régulièrement réduite, c'est pourquoi en français la rime féminine n'est qu'une *suggestion phonique*, un certain type de manque ou de lacune phonostylistique (6), la sous-entente d'une voyelle centrale [ə] qui ne s'articule pas, mais dont le lecteur doit ressentir la latence s'il souhaite dynamiser la structure rythmique et sonore du texte.

### 3.2 Conséquences grammaticales : déplacement et solidarité de la détermination

On observe une répercussion générale de la fixation de l'accent français final en tant que produit du processus de l'oxytonisation : une grande proportion de formes, susceptibles de variation flexionnelle (noms et verbes), se sont unifiées, voire figées sous l'effet de la stabilisation de l'accent sur la syllabe finale. Le marquage variationnel, dans l'impossibilité de se placer derrière la syllabe accentuée, se trouve déplacé au devant de la forme lexicale. La détermination étant préposée à l'unité déterminée, la marque de la variation flexionnelle anticipe ainsi en français la forme de base.

« L'effet de lexicalisation du proclitique est observable au niveau de la formation du mot sémantique : le lexème *seigneur*, réduit en *sieur* et anticipé à l'usage par un adjectif possessif de la première personne du singulier, donne la forme actuelle *Monsieur*, réalisée par une réduction vocalique considérable, due sans doute à l'extrême fréquence de son emploi. Sous l'effet de ce principe agglutinatif des déterminants dans le processus de la génération lexicale en français, on définit parfois l'unité accentuelle en français par le recours à la notion de **mot prosodique**. »

Dans la suite, il sera question du marquage proclitique du pluriel des substantifs et celui de la personne verbale ; on ajoutera à cette analyse les particularités syntaxiques de la négation, provenant des caractéristiques du lien entre l'oxytonisme et le découpage des unités de sens en français.

### 3.2.1 Détermination nominale : marque du pluriel

Sauf dans les cas où l'accent final recouvre la variation phonique du marquage du pluriel, p. ex. *cheval – chevaux*, les formes lexicales du substantif au pluriel restent inchangées par rapport à celles du singulier : *enfant – enfants*, *citoyen – citoyens* etc. Par comparaison de ces formes fléchies avec les principes de flexion dans la plupart des autres langues romanes, mettons en italien, *bambino – bambini*, *cittadino – cittadini*, il est évident que le pluriel de ces formes italiennes est marqué par une variation désinencelle, réalisée sur une syllabe inaccentué, postérieure à l'accent. Or, l'accentuation finale en français ne permet pas ce type de solution morphologique : la fonction de la détermination, sous forme de proclitique (c'est-à-dire anticipant la forme nominale), n'est pas seulement de déterminer le statut défini ou indéfini du substantif affecté, ou sa valeur déictique, mais aussi d'en définir la variation formelle selon le critère grammatical du nombre.

(8) la famille	les familles
une famille	des familles
cette famille	ces familles
sa famille	ses familles      etc.

Qu'il s'agisse d'article défini ou indéfini, adjectif démonstratif ou possessif, le déterminant représente le morphème qui définit le pluriel de la forme lexicale qui, elle, est invariable à l'égard du nombre. Certes, la variation plurielle est réalisée à l'écrit par le graphème *s*, désignant orthographiquement le changement en nombre ; il va sans dire que cette analyse, traitant de l'accent en tant que fait prosodique, se rapporte aux réalisations orales. Le pluriel est déterminé par une substitution de la voyelle préfixée au substantif, respectivement *a/e, y/e, ε/e* ; *ə/e* pour les formes masculines *le/ce – les/ces*. C'est la qualité vocalique du déterminant qui marque le nombre de la forme substantivale, et pas la désinence qui n'existe pas.

La détermination phonique du pluriel, préposée à la forme substantivale, est encore plus marquante au cas où le substantif se réalise par une initiale vocalique.

- |               |                  |
|---------------|------------------|
| (9) l'enfant  | les enfants      |
| un/une enfant | des enfants etc. |

Dans les cas de ce type, la marque du pluriel est renforcée par une réalisation consonantique, celle d'une constrictive apico-alvéolaire voisée [z], dont l'effet phonique grammatical est assez généralisé pour être ressenti en français ordinaire, voire familier, comme portant une suggestion référentielle au pluriel : p. ex. *z'enfants de la patrie, quatre z'enfants* etc. La consonne fonctionne comme un indice déterminatif ayant pour signifié la valeur du pluriel.

### 3.2.2 Détermination verbale : marque de la personne

L'absence de syllabes inaccentuées en fin du groupe accentuel a produit un autre type d'opération déterminative et d'invariance formelle qui s'observe dans la morphosyntaxe du verbe français. L'accent final en tant que résultat du processus historique d'oxytonisation provoque dans la flexion verbale un isomorphisme, semblable à celui du nom au pluriel par rapport au singulier, mais plus générale, parce qu'il touche la quasi-totalité des occurrences les plus représentatives dans la paradigmatique verbale en français. Il s'agit de la morphosyntaxe du paradigme verbal de l'indicatif présent au singulier où les formes des trois personnes présentent exactement la même réalisation parlée.

- |      |           |              |
|------|-----------|--------------|
| (10) | je parle  | (io) parlo   |
|      | tu parles | (tu) parli   |
|      | il parle  | (egli) parla |

Comme nous avons pu le voir au cas du pluriel des substantifs, les autres langues romanes, comme le latin, permettent le marquage du nombre par la variation désinencelle sur la syllabe inaccentuée post-accentuelle. De ce fait, la variation de la forme verbale est réalisable en italien sans élément pronominal, puisque la forme lexicale elle-même, par sa terminaison, rend compte de la personne marquée. En français, la « désinence zéro » – analogue à l'inexistence des syllabes finales sans accent – génère l'isomorphisme du paradigme entier et oblige le locuteur francophone à préciser la personne ailleurs. Le morphème en fonction de référent personnel est donc situé devant la forme verbale et ne peut en être dissocié.

Ces morphèmes de référence personnelle, *je/tu/il*, sont traditionnellement considérés par les grammaires françaises comme des pronoms personnels atones ou conjoints – par opposition aux pronoms personnels toniques ou disjoints, *moi/toi/lui*. Leur fonctionnement morphosyntaxique, pourtant, ne supporte pas l'épreuve de substitution par un élément de la sphère nominale. Les pronoms personnels proprement dits (toniques ou disjoints) peuvent jouer un rôle dans un groupe prépositionnel ou être mis en relief, par exemple, tandis que les unités de ce type qu'on appelle « atones ou conjointes » n'ont pas cette puissance syntaxique.

(11)	pars avec moi	moi aussi je pars	c'est moi qui pars
	*pars avec je	*je aussi pars	*c'est je qui pars

Non seulement ces morphèmes personnels, du point de vue syntaxique, ne peuvent pas remplacer un nom ; le rendement fonctionnel du paradigme verbal à l'indicatif est nul si ce type de morphème n'est pas attaché directement à la base verbale – et cela sous forme de proclitique ou de préfixe qui pré-détermine la personne verbale. Il y a entre le morphème personnel et son verbe un rapport d'indissociabilité. Comme le français ne produit pas, dans le paradigme de l'indicatif présent singulier, de terminaisons qui puissent assumer la fonction de référent du constituant sujet, cette tâche est revenue aux morphèmes *je/tu/il* que l'on définit non plus comme des pronoms personnels, mais comme des *indices pronominaux* ou *indices personnels*. Ces morphèmes indiciaux sont inaccentuables du seul fait d'être obligatoirement conjoints (préposés) à la forme verbale pour en déterminer la référence personnelle.

On pourrait également proposer pour ce type d'unité morphosyntaxique une dénomination catégorielle de *déterminant verbal*, puisque ces trois morphèmes personnels ne fonctionnent pas seulement comme des référents proclitiques (inaccentuables) du constituant sujet, mais aussi comme des éléments déictiques, désignant la présence (*je/tu*) ou absence (*il*) des rôles participatifs dans le processus de l'énonciation.

### 3.2.3 Négation et accentuation de l'adverbe négatif

La négation est l'un des traits énonciatifs dont la structure syntaxique constitue l'une des particularités les plus remarquables du français. La singularité des formes négatives françaises, au niveau syntaxique, consiste en leur structure double ou du moins en leur double apparence. On insiste actuellement sur l'aspect apparent de cette dualité, parce que le premier terme négatif (*ne*) tend souvent à disparaître à l'oral. Dans l'exemple de l'unité accentuelle

- (12) je ne crois *pas*

la particule négative *ne* peut effectivement être omise, à condition qu'on réalise l'accent sur l'adverbe négatif *pas* – ce que les locuteurs francophones font presque systématiquement. Cela donne

- (13) je crois *pas*

et la négation continue à fonctionner sans que sa force énonciative soit perturbée. La particule *ne*, préposée à la forme verbale, fonctionne comme un élément clitique, dispensable sous la suffisance énonciative de l'adverbe négatif postérieur. En ce qui concerne la relation entre les mécanismes syntaxiques et prosodiques en français, il est essentiel de remarquer que l'adverbe négatif (deuxième terme de la négation) se trouve systématiquement sous l'accent. Cela écarte la forme verbale niée de la proéminence accentuelle qui concerne l'adverbe négatif, porteur de la négation, et confirme la relation de non-dépendance de la structure prosodique avec le découpage syntaxique où le verbe est censé occuper le sommet de la hiérarchie formelle.

Le fait se laisse expliquer par la fonction de la négation qui n'est pas seulement un fait syntaxique et lexical, mais aussi un important facteur énonciatif dont l'informativité est essentielle à la production et à la réception du sens de l'énoncé.

« Le marquage prosodique ou **focalisation** du noyau informatif s'observe aussi dans le cas des numéraux, même si en français ceux-ci se trouvent rarement sous l'accent final. La différence prosodique entre *Je regarde cet enfant* et *Je regarde sept enfants* consiste à marquer d'un accent d'insistance le numéral dont le rôle énonciatif central est de préciser l'information sur la détermination de quantité. L'indice déictique *cet* est inaccentuable. »

L'accentuation finale a favorisé le report de l'élément négatif vers la syllabe terminale – et la particule négative *ne*, par sa position syntaxique et par l'instabilité de son noyau vocalique, ne pouvait plus se faire marquer par un sommet de force expiratoire. C'est pourquoi le français, langue à accent fixé en position finale, a systématisé vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle ce qui au début pouvait fonctionner comme une métonymie, c'est-à-dire l'ajout d'un nom désignant une petite quantité ou quelque chose de minime (*pas, point, goutte, mie, miette*) pour renforcer le sens de la négation. Comme cet ajout nominal à la négation était placé derrière la forme verbale niée, il tombait systématiquement sous l'accent final et se figeait de façon aussi à se transformer en noyau de l'expression négative. Cette expression a progressivement perdu sa valeur métonymique – sa négativité s'est grammaticalisée – et son deuxième terme s'est établi comme adverbe négatif (ce qui s'ajoute au verbe). La négation, en français contemporain, ne peut pas opérer comme une simple déterminance, parce qu'elle fonctionne comme le centre informatif de l'énoncé qu'elle marque, et serait comme telle inopérative en dehors de sa position accentuée.

- (14)    je ne le vois *pas*
- (15)    je ne l'ai *pas vu*
- (16)    je ne peux *pas* le voir

Postposé à la forme verbale, l'adverbe négatif est pleinement marqué par l'accent final en combinaison avec l'événement intonatif. Lorsque le terme négatif *pas* est placé devant le verbe (participe ou infinitif) en réalisant par conséquent une syllabe non-finale de l'unité accentuelle, la substance

prosodique qui l'affecte est réduite à une proéminence de l'intensité. Cela signifie que le terme négatif, comme les numéraux, reçoit une marque accentuelle même quand il se situe, dans l'unité accentuelle, en dehors de la position finale : il reporte systématiquement la propriété accentuelle à un endroit où l'accent se perçoit au-delà des automatismes de l'accentuation finale. Dans les exemples (15) et (16), l'unité accentuelle est conclue par la seule intonation descendante. Cela repose la question de l'extension de l'unité accentuelle en français et de sa relation avec la structure syntaxique : soit l'accent sur l'adverbe négatif établit une simple focalisation sur la négation, soit il reformule l'énoncé prosodiquement en formant une unité accentuelle à part.



## **4      Accent final, formateur de la structure syntaxique du français**

L'action congruente de la prosodie avec les autres niveaux énonciatifs et la précocité de l'oxytonisme permet de suggérer que le développement accentuel a laissé certaines traces systémiques dans sa structure grammaticale en français. Le processus singulier de l'oxytonisation a formé en français, dès le VI<sup>e</sup> siècle – c'est-à-dire à un stade évolutif antérieur aux changements morphosyntaxiques – une image sonore générale, basée sur l'accentuation fixée sur la dernière syllabe de l'unité accentuelle. La coopération des structures prosodiques et morphosyntaxiques a résulté en une série de particularités structurelles, observables en français. On a développé ici une interprétation des faits structurels selon laquelle l'évolution prosodique a conditionné l'ensemble du système linguistique.

Au niveau morphosyntaxique, l'accentuation finale a annulé tout potentiel déterminatif des formes fléchies sur la ou les syllabes post-accentuelles. La détermination du pluriel des substantifs s'est retrouvée ainsi généralement déplacée devant la forme substantivale : le pluriel n'est pas exprimé par une terminaison (comme en latin ou la plupart des autres langues romanes), mais par la qualité vocalique, voire consonantique, du déterminant proclitique. Une situation accentuelle oxytonique analogue s'observe dans le cas de la flexion verbale à l'indicatif présent du singulier : les terminaisons des cas historiques du latin ayant été réduites à zéro (ou à l'absence de la voyelle centrale), la détermination personnelle est revenue aux morphèmes *je/tu/il* que la grammaire traditionnelle qualifie de pronoms personnels atones ou conjoints. Le statut syntaxique de ces morphèmes, en revanche, n'a rien de pronominal, puisqu'ils ne peuvent pas se substituer aux constituants nominaux. Devenu de simples morphèmes flexionnels, ils doivent être requalifiés en déterminants verbaux, indices pronominaux ou personnels, systématiquement inaccentuables, mais indissociables de la forme verbale.

La négation est analysée ici comme une autre spécificité morphosyntaxique dont l'évolution a été conditionnée par l'oxytonisme. L'affaiblissement accentuel progressif de la particule négative *ne* a provoqué une grammaticalisation d'un adverbe négatif supplémentaire, celui-ci systématiquement

reporté après la forme verbale vers la fin de l'unité accentuelle. Le rôle central de la négation dans le processus énonciatif attribue une proéminence accentuelle à l'adverbe négatif même quand il ne termine pas l'unité accentuelle – virtuelle en français – ou lorsqu'il en crée une nouvelle en reformulant le schéma accentuel.

**VI**

## **Francité de l'accent**

Le français est une langue spécifique sous bien des aspects descriptifs. Son développement diachronique, à partir d'un latin évolué, a été particulier en ce qu'il a donné des résultats que l'on peut vérifier dans n'importe laquelle parmi les nombreuses grammaires du français, qu'elles soient historiques ou descriptives en synchronie avec la stabilité linguistique de l'époque que nous vivons. Nous ne donnerons pas ici le détail de la morphosyntaxe française, sa tendance vers la nominalisation, les particularités lexicales, ni même la typicité du système phonologique, bien que cette dernière contribue largement à la singularité de l'impression auditive que le français fournit à l'oreille de celui qui l'écoute. Le processus historique d'oxytonisation a marqué le plus profondément l'appréhension du français en tant que langue « exceptionnelle ». Le fait d'avoir supprimé, dans l'évolution de la langue française, toute syllabe inaccentuée après l'accent à l'intérieur des lexèmes nominaux provenant de l'accusatif latin, est à la source de cette impression de *francité* qui empreint la parole de toute la descendance gauloise, qu'elle habite le terroir français hexagonal, celui des départements d'outre mer ou celui des anciennes colonies, toujours imprégnées par la pratique francophone.

## 1 Dimensions sociolinguistiques de l'accent final

On définissait longtemps l'accent final français comme un accent d'intensité, donc réalisé sur la dernière syllabe de l'unité par une force relativement accrue de la voix. Certes, l'intensité a sa part dans la réalisation de l'accent final en français, mais il est sans doute plus précis de dire que, coïncidant avec l'événement intonatif sur la dernière syllabe, l'accent final résulte en même temps de la variation intonative. Il est donc justifié de considérer l'accent final français comme un *accent mélodique*. C'est une constatation importante pour notre propos, car la fixité de l'accent agit simultanément avec la spécificité de l'intonation phrastique en français. La singularité de la prosodie française se trouve renforcée par une amplitude relativement forte dans la variation du contour mélodique. Cela signifie que les conclusions intonatives (courbes descendantes et ascendantes, par exemple, pour les assertions et pour les interrogations) s'exécutent par des changements vivaces du contour de la hauteur tonale. En français, quand la voix monte, elle monte relativement très haut ; quand elle descend, elle va très bas.

L'impression auditive que l'on retient de toutes ces particularités prosodiques, c'est qu'il s'agit d'une parole mélodique, parsemée de forts accents musicaux aux limites des segments de sens, mais que ces périodes intonatives sont relativement longues (remplies de nombreuses syllabes sans accent), surtout si on les compare aux langues dont l'accent n'est pas fixé sur une syllabe pré-déterminée de l'unité accentuelle. La symphonie des ces singularités acoustiques (accentuelles et intonatives) devient, pour l'oreille de l'écouteur, si largement reconnue qu'elle a pour résultat une certaine stéréotypisation de la perception du français en tant que matériau sonore : le français a la réputation générale d'être une langue musicale, agréable à entendre, et par là celle d'une langue romantique et même sensuelle. Le jugement stéréotypé, souvent énoncé par des locuteurs non-francophones, c'est que le français est tout simplement une belle langue. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la majorité des locuteurs ayant choisi de l'apprendre en tant que langue étrangère affirment avoir de l'affection pour le français. Quand on demande aux étudiants de français langue étrangère (FLE) d'expliquer la motivation de leur choix, on entend rarement qu'ils ont choisi le français à cause de son utilité socio-pragmatique ; ils répondent

généralement qu'ils y trouvent un plaisir esthétique ou, tout simplement, que la langue leur plaît.

La singularité phonique du français agit dans un sens différent dans l'intimité linguistique des locuteurs imbibés de la francophonie depuis leur première enfance. Il est hors de doute que la langue maternelle, ayant été apprise au bas âge à travers un processus psycho-social évolutif, imprègne totalement son locuteur : c'est là que le métalangage non-scientifique commence à parler d'accents – cette fois-ci non de celui, propre à l'accentuation inhérente au système de la langue, mais justement de cette image sonore générale qui définit puissamment la provenance linguistique du locuteur. En effet, les locuteurs du français langue maternelle, sauf exception, ont du mal à dissimuler la prosodie de leur langue quand ils se trouvent en situation de parler une langue étrangère. Ils laissent involontairement reconnaître leur premier idiome ce qui provient sans aucun doute de « l'exceptionnalité » de son image phonique générale.

## 2      Exception française

Originairement une conception de politique culturelle, l'exception française est un réflexe de sauvegarde par lequel la culture française a essayé de s'affronter à l'hégémonie anglophone et anglographique après la seconde guerre mondiale et, plus tard, à la mondialisation. Mais la compréhension de l'exception française ne peut pas s'arrêter sur ses composantes juridiques et politiques : le goût français de la spécificité est profondément encodé dans la langue française, symptôme inhérent de l'ancien prestige de la francophonie. L'exception française est donc bien une question de langue. Le sens de l'*exception* est bien celui de *saisir, extirper, prendre à part* : et véritablement, le français, la francophonie et les francophones se prennent à part, même sans le vouloir. Le français est une langue essentiellement *diférente* par rapport aux autres langues : la différence ne repose pas uniquement dans les détails de sa structure grammaticale, mais surtout dans l'image sonore générale, par laquelle le français se distancie même des langues qui ont une genèse structurelle comparable, à savoir les langues romanes. Cette différence détermine ainsi une « sous-entente » de la position auto-privilégiée, mais aussi frustrante que les locuteurs du français langue maternelle prennent vis-à-vis d'eux-mêmes, vis-à-vis des locuteurs non-francophones, et particulièrement vis-à-vis des locuteurs du français langue étrangère. La politique linguistique en France est basée d'abord sur l'exceptionnalité du français, sur le regret de son élitisme passé, et ensuite sur les postulats constitutionnels et législatifs qui garantissent formellement la sauvegarde de l'héritage linguistique français.

Les Français présentent quelques particularités facilement repérables quand ils entrent en contact communicatif avec les locuteurs pour qui le français représente une langue étrangère. Il existe une réaction presque automatique pour un Français quand il reconnaît dans l'énonciation de l'étranger, parlant français avec des imperfections phoniques et grammaticales, des traces primordiales de sa langue maternelle. La remarque immédiate, souvent proférée par un francophone dans cette situation, « Ah, vous n'êtes pas Français » est probablement la projection de sa propre difficulté de cacher son origine linguistique en situation inverse. En revanche, quand un locuteur de français langue maternelle se trouve en face de quelqu'un dont il connaît l'origine non-française, mais qui, derrière son français, ne laisse

pas deviner sa provenance linguistique – qu'il parle donc *bien français* – il réagira souvent par surprise :

(1) « *Mais vous parlez très bien français.* »

Et il n'est pas rare de l'entendre ajouter :

(2) « *Vous parlez mieux que les Français.* »

ou même

(3) « *Vous n'avez aucun accent.* »

Par la remarque (1), le locuteur de FLM semble constater que l'étranger maîtrise bien la prosodie et phonétique françaises, alors que la remarque (2) réfère plutôt à une haute cohérence structurelle que l'écouteur français reconnaît chez son interlocuteur parlant français en tant que langue étrangère. On remarque souvent une nuance admirative dans cette intervention typique pour la situation. C'est une nuance démystifiante, parce qu'elle laisse entrevoir l'attitude, normalement dissimulée, mais non moins typique, d'un locuteur moyen de français langue maternelle devant la complexité du système grammatical français. Cette attitude peut être révélatrice d'une insécurité linguistique élémentaire, partagée par les locuteurs qui écoutent depuis les premières classes scolaires l'éloge de leur langue. La légende du français en tant que langue universelle (Rivarol) ou langue parfaite (Voltaire) suscite à long terme chez les francophones le sentiment de se trouver devant un idéal linguistique, intouchable au public international et difficile d'accès pour ses habitants. La vénération du génie de la langue française ne concerne pas seulement ses fleurs littéraires, philosophique ou diplomatiques ; sa persistance consacre la langue elle-même, la langue en tant que système linguistique, puisque c'est ce système justement, et pas un autre, qui a permis à ses auteurs de s'exprimer avec une telle brillance. Le français devient ainsi, aux yeux et aux oreilles de ses locuteurs, une langue dont la perfection ne se laisse pas facilement acquérir ; sa grammaire prend l'apparence d'une magnifique statue dorée, peaufinée par la gloire des siècles, se dérobant à la compréhension du locuteur moyen, suscitant peut-être l'envie des étrangers. On exagère un peu, bien entendu, mais c'est là une image de la source idéalisatrice de cette insécurité linguistique que les locuteurs hésitent parfois à exprimer : leur frustration ne concerne pas seulement les

normes écrites et orales dont la maîtrise facilite l'activité communicative dans les diverses situations sociales, mais le système linguistique français lui-même, cette grammaire française dont la perfection tant prônée fourmille d'exceptions insaisissables et de raffinements flexionnels qu'on a du mal à apprivoiser.

Mais que veut dire, enfin, parler *bien* une langue ? Est-ce bien maîtriser sa grammaire ou bien se débrouiller dans le quotidien de son usage ? L'intervention (2), proférée par un locuteur de FLM devant un étranger qui a appris le français en tant que langue étrangère, pourrait être paraphrasée par les mots que Sganarelle énonce avec stupéfaction à la fin du premier monologue de Don Juan qui expose son profil moral et souhaite, « comme Alexandre, qu'il y eût d'autres mondes, pour y pouvoir étendre [s]es conquêtes amoureuses ». Et Sganarelle de répliquer : « Mais vous parlez tout comme un livre. » Voilà une transposition littéraire de la différence essentielle entre un locuteur qui a appris sa langue maternelle tout petit, et qui maîtrise parfaitement son emploi courant, pour la plupart oral, et l'autre qui a fourni un effort intellectuel pour apprendre une langue étrangère et qui, même à l'oral, montre une connaissance très correcte de la grammaire. Le premier peut ressentir un manque par rapport à sa compétence grammaticale – et il en admire la perfection chez l'autre, le second est peut-être incapable de bien s'engueuler dans la rue avec un impertinent – et il en admire l'aisance chez le premier. Les Français, se servant spontanément de leur langue dans la pragmatique du quotidien, ont développé, devant l'histoire culturelle du français, devant les livres si l'on veut, un fort sentiment de prestige et d'idéalisation du système linguistique français qui en même temps les fascine et leur fait peur. Si on y ajoute l'identification linguistique avec l'existence culturelle de la nation, on comprend l'importance que les Français attribuent à la sauvegarde de leur langue.

Pour ce qui est de la remarque (3), le locuteur FLM, se trouvant en contact avec un locuteur de FLE dont la compétence linguistique lui semble surprenante, confirme (sans le savoir) qu'il considère sa propre langue en tant que n'ayant pas d'accent. Bien sûr, le locuteur FLM constate par là également qu'il n'a pas pu reconnaître dans l'énonciation du locuteur FLE de traces d'*« accent étranger »*, mais l'essentiel

profond de son constat concerne la présumée absence générale de l'accent en français. Avoir si fondamentalement intérieurisé un mécanisme prosodique (accent final) signifie ne plus le remarquer du tout. L'accent final, effectivement, passe inaperçu dans l'énonciation, marquée par l'extrême prévisibilité de sa position.

### **3 Prestige du français**

La spécificité de la situation linguistique française consiste en une tension involontaire que l'état et le public français ont créée entre le désir intérieur de défendre leur langue apparemment fragilisée par les adstrats anglo-saxons et l'intention d'extérioriser la francophonie. Ce que les défenseurs de la langue nationale reprochent le plus à l'anglais (à savoir son expansivité), ils n'hésiteraient pas, si les temps s'y prétaient mieux, à le faire partout ailleurs avec le français. Le vieux prestige international du français en tant que langue d'élites européennes et la magnifique tradition millénaire de la littérature française déterminent en plus d'un aspect le rapport des locuteurs du français avec leur propre langue. L'histoire de la réflexion littéraire et essayiste, pour ne citer aléatoirement que les écrits de Du Bellay, de Voltaire, de Rivarol et de Sollers, n'est pas à court d'opinions magnifiantes à propos du génie et de l'universalité de la langue française.

La célèbre maxime de Rivarol, tirée de son *Discours sur l'universalité de la langue française* (1794) : « Ce qui n'est pas clair n'est pas français. »

Mais d'un autre côté, la spécificité structurelle et surtout acoustique du français marquent très fort l'intérieur linguistique de ses locuteurs, ainsi que leurs éventuels efforts de s'exprimer en langue étrangère. Un locuteur de français langue maternelle a du mal à dissimuler sa provenance linguistique quand il entreprend de communiquer en une langue autre que le français ce qui, sociolinguistiquement parlant, lui attribue très vite une position marquée sinon marginale. Pour ce qui est de leur intimité expressive, on l'a déjà dit, les locuteurs français forment souvent une certaine insécurité linguistique, provenant d'un sentiment du manque de maîtrise de la relative complexité du système grammatical qu'ils considèrent souvent comme une complexité du code écrit, voire orthographique.



## **4 De l'accent final à la politique linguistique**

L'exception française, telle qu'elle se présente dans la politique linguistique intérieure et extérieure, et malgré l'explicitation qu'il s'agit d'excepter une culture toute entière, semble bien une affaire de langue. Le français présente quelques importantes particularités systémiques, mais surtout prosodiques (accent et intonation) qui forment sa singularité et qui permettent, même aux locuteurs étrangers n'ayant aucune notion de français, de ne pas confondre l'image sonore de la langue française avec l'impression acoustique que peuvent donner les autres langues, phoniquement plus proches, comme l'est par exemple l'italien de l'espagnol, le tchèque du polonais ou le suédois du norvégien. Le goût de l'exception germe dans la profondeur de la sensibilité linguistique des locuteurs de français langue maternelle.

La grandeur historique de la culture francophone et la primauté internationale du français – remplacé actuellement, à l'échelle mondiale, par l'anglais américain – se combinent souvent, dans l'attitude collective que les Français prennent par rapport à leur langue, avec un sentiment d'insécurité linguistique, un malaise inopportun que les locuteurs éprouvent non seulement devant les normes linguistiques, mais devant la complexité même du système linguistique français. La politique linguistique française se destine à fortifier l'exclusivité de l'usage du français sur le territoire de son état, mais aussi à extérioriser sa puissance culturelle, économique et politique. L'intérêt international pour le français langue étrangère diminuant au profit de l'anglais, du chinois et de l'espagnol, la francophonie devra concrétiser ses politiques linguistiques extérieures si elle veut déployer dans sa plénitude le potentiel exceptionnel de la langue française au niveau des pratiques communicatives intersociales.



## Povzetek

Razprava z naslovom *Traité de l'accent français* (Razprava o francoskem naglasu) je zasnovana kot zgodovinski pregled, analiza trenutnega stanja francoskega naglasnega sistema in razčlenba strukturnih posledic, ki jih je povzročila naglasna specifika v razvoju francoskega jezika in v njegovem aktualnem skladenjskem ustroju. Prvo poglavje razgrne splošne značilnosti naglasa in naglaševanja in ugotavlja, da naglasni sistem bistveno določa zvočno podobo vsakega jezika. Način naglaševanja je značilen in odločilen za zven francoščine, v kateri se mesto končnega naglasa sistematicno prekrijeva z zaključkom intonacijskega poteka. Spričo tega pojava francoski naglas zveni kot melodično jezikovno sredstvo, ki pomembno prispeva h glasovni prepoznavnosti francoščine. Posebej je obdelano učinkovanje končnega naglasa in posebnosti naglasne enote, ki jo tako naglaševanje določa. Poglavlje o zgodovini francoskega naglaševanja je nadgrajeno z analizo fonostilističnih in skladenjskih specifik, značilnih za francoščino in zanje značilno avtomatizirano naglaševanje zadnjega zloga. Tako imenovana oksitonizacija, zgodovinski fonetični proces, v katerem so odpadli vsi ponaglasni zlogi, je na primer razlog, da je francoska nikalnica dvodelna in da so osebni indici *je/tu/il* obvezni del glagolske oblike. Izviren dodatek k strukturni analizi francoskega naglasa je razprava o sociolingvističnih implikacijah glasovnih posebnosti francoščine in o posredni vlogi končnega naglasa pri oblikovanju francoske jezikovne politike. Načelo »francoske izjeme« je v marsičem posledica samoumevnih naglasnih specifik in značilne glasovne prepoznavnosti francoščine, ki je v drugi polovici dvajsetega stoletja izgubila svoj prestižni mednarodni položaj.



## **Abstract**

The discussion *Traité de l'accent français* (Treatise on French Accent) is conceived as a historical overview, an analysis of the current state of the French accent system, and an examination of the structural consequences caused by accent specificity in the development of the French language and in its current syntactic structure. The first chapter outlines the general characteristics of accents and stress noting that the accentual system significantly determines the sound image of each language. The particular accentuation system is characteristic and decisive for the sound of French, in which the position of the final accent (FA) systematically overlaps with the end of the intonation contour. Due to this phenomenon, the French FA sounds like a melodic linguistic feature that significantly contributes to the vocal recognizability of French. The effect of FA and the specific features of the accentual unit determined by such prosodic pattern are specifically addressed. The chapter on the history of French accent is enhanced with an analysis of the phonostylistic and syntactic features characteristic of French, including its automated accent on the final syllable. The so-called oxytone shift, a historical phonetic process in which all post-accentual syllables were reduced, is, for example, the reason why the French negation is two-part and why the personal pronouns *je/tu/il* are a mandatory prefix of the verb form. An original addition to the structural analysis of French accent is the discussion of the sociolinguistic implications of the vocal features of French and the indirect role of FA in shaping French language policy. The principle of the «French exception» is in many ways a consequence of the self-evident accentual specificities and the characteristic vocal recognizability of French, which lost its prestigious international position in the second half of the twentieth century.



## Bibliographie

### Linguistique générale

- Benveniste, Émile (1966-1974) *Problèmes de linguistique générale*, Gallimard.
- Damourette, Jacques, Pichon, Édouard (1911-1952) *Des mots à la pensée*, D'Artrey.
- Ducrot, Oswald, Todorov, Tzvetan (1972) *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Seuil.
- Halliday, M.A.K. (1989) *Spoken and written language*, 1<sup>ère</sup> éd. 1985, Oxford University Press.
- Jakobson, Roman (1963-1973) *Essais de linguistique générale*, Éditions de Minuit.
- Jakobson, Roman, Fant, Gunnar, Halle, Morris (1969) *Preliminaries to Speech Analysis. The distinctive features and their correlates*, MIT Press, Cambridge, Massachusetts.
- Martinet, André (1960) *Éléments de linguistique générale*, Armand Colin.
- Saussure, Ferdinand de (2016) *Cours de linguistique générale*, 1<sup>ère</sup> éd. 1916, Payot.
- Troubetzkoy, Nikolaï S. (1939) *Principes de phonologie*, trad. fr. par J. Cantineau, 1957, Klincksieck.

### Histoire de l'accent

- Allières, Jacques (1996) *La formation de la langue française*, Que sais-je?, P.U.F.
- Boltanski, Jean-Élie (1995), *La linguistique historique*, Que sais-je?, P.U.F.
- Bourciez, Édouard (1926) *Précis historique de phonétique française*, Klincksieck.
- Fouché, Pierre (1959) *Traité de prononciation française*, Klincksieck.
- Grammont, Maurice (1972) *Traité pratique de prononciation française*, 1<sup>ère</sup> éd. 1914, Delagrave.
- Martinet, André (1955) *Économie des changements phonétiques*, éd. Franck S.A., Berne.

Vaissière, Jacqueline (1996) *From Latin to Modern French: on diachronic changes and synchronic variations*. AIPUK, Arbeitsberichte, Institut für Phonetik und digitale Sprachverarbeitung, Universität Kiel, 61-74.

Zink, Gaston (1991) *Phonétique historique du français*, P.U.F.

## Généralités sur l'accent

Fónagy, Ivan (1983) *La vive voix. Essais de psycho-phonétique*, Payot.

Garde, Paul (2013) *L'accent*, Lambert-Lucas.

Malmberg, Bertil (1969) *Phonétique française*, Hermods, Malmö.

Thomas, J.M.C., Bouquiaux, L., Cloarec-Heiss, F. (1976) *Initiation à la phonétique*, P. U. F..

Bolinger, Dwight (1989) *Intonation and Its Uses: Melody in Grammar and Discourse*, Stanford University Press.

Contini, Michel (1987) *Étude de géographie phonétique et de phonétique instrumentale du sard*e, Ed. dell'Orso, Alessandria.

Di Cristo, Albert (2013) *La prosodie de la parole*, De Boeck, Bruxelles.

Gibbon, Dafydd, Richter, Helmut (1984) *Intonation, Accent and Rhythm. Studies in Discourse Phonology*, De Gruyter, Berlin, NY.

Levelt, Willem J. M. (1995) *Speaking. From Intention to Articulation*, The Massachusetts Institute of Technology Press, Cambridge, Massachusetts.

Martin, Philippe (1977) *Syntax and intonation. An integrated theory*, Toronto Semiotic Circle; Monographs, Working Papers and Prepublications, Univerza Victoria, Toronto.

Quilis, Antonio (1979) *Fonction linguistique de l'intonation*, Travaux de l'Institut phonétique de Strasbourg 11, 79-108.

## Accentuation du français contemporain

Astesano, Corine, Bertrand, Roxane (2016) *Accentuation et niveaux de constituance en français : enjeux phonologiques et psycholinguistiques*, Langue française 191, Armand Colin.

Blanche-Benveniste, Claire (1991) *Le français parlé. Études grammaticales*, collection *Sciences du langage*, Éditions du CNRS.

- Carton, Fernand (1974) *Introduction à la phonétique du français*, Bordas.
- Delattre, Pierre (1966) *Les dix intonations de base du français*, French Review 40/1, 1-14.
- Delattre, Pierre (1966) *Accent final en français: accent d'intensité, accent de hauteur, accent de durée*, Studies in French and Comparative Phonetics, Mouton, 65-68
- Dell, François (1982) *L'accentuation dans les phrases en français*, F. Dell, D. Hirst, J.R. Vergnaud (éd.) *Les représentations en phonologie*, Hermann.
- Fónagy, Ivan, Léon, Pierre (1979) *L'accent en français contemporain*, Studia Phonetica 15, Didier, Ottawa.
- Jun, Sun-Ah, Fougeron, Cécile (2002) *The Realizations of Accentual Phrase in French Intonation*, Pobus 14, édition spéciale de Intonation in the Romance Languages, 147-172.
- Léon, Pierre (1966) *Prononciation du français standard*, Didier.
- Lacheret-Dujour, Anne, Beaugendre, Frédéric (1999). La prosodie du français, CNRS, Paris.a
- Lucci, Vincent (1983) *Prosodie, phonologie et variation en français contemporain*, Langue française 60, 73-84.
- Martin, Philippe (1980) *Une théorie syntaxique de l'accentuation en français*, Studia Phonetica 15, Didier, Ottawa, 1-12.
- Martinet, André, Walter, Henriette (1973) *Dictionnaire de la prononciation française dans son usage réel*, France-Expansion.
- Muller, Bodo (1985) *Le français d'aujourd'hui*, Klincksieck.
- Rigault, André (1970) *L'accent dans deux langues à accent fixe: le français et le tchèque*, Studia Phonetica 3, Didier, Ottawa, 1-12.
- Rossi, Mario (1979) *Le français, langue sans accent?*, L'accent en français contemporain, Studia Phonetica 15, Didier, Ottawa, 13-51.
- Rossi, Mario, Di Cristo, Albert, Hirst, Daniel, Martin, Philippe, Nishinuma, Yukihiro (1981) *L'intonation. De l'acoustique à la sémantique*, Klincksieck.
- Roudet, Léonce (1907) *La désaccentuation et le déplacement d'accent dans le français moderne*, Revue de philologie française et de littérature 21, 4<sup>e</sup> trimestre.
- Simon, Anne Catherine (2004) *La structuration prosodique du discours en français*, Peter Lang, Berne.

Straka, Georges (éd.) (1979) *Les sons et les mots, choix d'études de phonétique et de linguistique*. Bibliothèque française et romane. Centre de Philologie et de littératures romanes de l'Université des Sciences Humaines de Strasbourg. Librairie C. Klincksieck.

Togeby, Knud (1965) *Structure immanente de la langue française*, Larousse.

### **Aspects sociaux de l'accent**

Borrell, André, Billières, Michel (1989) *L'évolution de la norme phonétique en français contemporain*, La Linguistique 25/2, 45-62.

Bretegnier, Aude/Gudrun Ledegen/Nicole Gueunier (2002) *Sécurité / insécurité linguistique*, Harmattan.

Cerquiglini, Bernard (2003) *Les langues de France*, P.U.F.

Klinkenberg, Jean-Marie (2001) *La langue et le citoyen : pour une autre politique de la langue française*, P.U.F.

Regourd, Serge (2004) *L'exception culturelle*, P.U.F.

Saint-Robert, Marie-Josée de (2000) *La politique de la langue française, Que sais-je?*, P.U.F.

Singy, Pascal (2004) *Identités de genre, identités de classe et insécurité linguistique*, Peter Lang, AG, Internationaler Verlag der Wissenschaften.

Walter, Henriette (1988) *Le français dans tous les sens*, Robert Laffont.

## **Index**

### **A**

accent  
  expiratoire 15, 31-32, 62, 68-69, 77, 92  
  dynamique 32  
  final 5, 7, 12, 20, 26, 31-33, 45, 47-48, 51, 54-57, 67-70, 77-79  
  initial 35, 41, 88  
  d'intensité 31-32, 99  
  d'insistance 12, 31, 33-35, 41, 59, 61, 67-71, 92  
  mélodique 41, 82, 99  
  normal 32  
accentuation 5, 7, 11-12, 15, 47-48, 51, 76, 81, 95, 100, 111  
actualisation 15, 17-18, 23-24, 33, 36-37, 45, 53, 67-69  
adverbe négatif 60, 67, 84, 91-93, 95-96

### **C**

chaîne parlée 11-13, 15-20  
congruence prosodie/syntaxe 41, 61, 83-84  
Contini (Michele) 7

### **D**

débit (de la parole) 37, 48, 62  
délimitation 13, 20-21, 24, 26, 37, 39, 41, 45, 56, 70  
détermination  
  nominale 88  
  verbale 89

double délimitation 70

durée 12, 15, 19, 31, 51, 53-54, 57

### **E**

emprunts 42  
événement intonatif 33, 41, 69, 82, 92  
exception française 101, 107

### **F**

focalisation 59, 68-69, 92-93  
Fónagy (Ivan) 7  
fonction de l'accent  
  contrastive 15, 17-20, 26-27, 45, 83  
  culminative 19, 26-27  
  distinctive 15, 17-18, 20-21, 27, 34, 56-57  
  délimitative 20, 39, 45, 57, 83  
  orientative 27, 61, 71, 82

français

  langue maternelle (FLM) 7, 57, 102-103  
  langue étrangère (FLE) 7, 57, 99, 103  
francisation 42  
francité (de l'accent) 98-99

### **G**

Garde (Paul) 37  
grammaticalisation 95

### **H**

hauteur tonale 15, 26, 39, 53-55, 57, 69, 77, 99

- I**
- image phonique 5, 57, 100
  - inaccentuable 38, 41, 47, 59, 83, 90, 92, 95
  - indice pronominal 38, 49, 51, 90, 95
  - inhérent (trait, élément, propriété) 31, 33, 47, 53-54, 61, 100-101
  - insécurité linguistique 102, 105, 107
  - insistance 12, 31, 33-36, 41, 59, 61, 66-71, 92
  - émotive (affective) 34, 60
  - logique (intellective) 59-60
  - intensité 15, 19, 31-32, 41, 53-55, 57, 77, 93, 99
  - intonation 6, 11, 13, 15-16, 26, 39, 45, 53, 55-57, 107, 111
  - italien 6-7, 21, 86, 88-89, 107
- L**
- langue
    - à accent fixe 13, 20, 27, 32, 41, 45, 77, 81, 92
    - à accent mobile 13, 26-27, 56, 76
  - latin 32, 75-79, 81-82, 85, 89, 95, 98
  - lexème 20, 33-35, 47, 57, 76-78, 98
- M**
- Malmberg (Bertil) 7
  - morphème 23-25, 41, 57, 77, 85, 88-90, 95
  - mot
    - écrit 47
- parlé 47
  - phonétique 26
- N**
- négation 60, 66, 84, 87, 91-93, 95-96, 111
- O**
- oxyton 81, 111
  - oxytonisation (oxytonie) 77-78, 81-82, 84-85, 87, 89, 95, 98
- P**
- paroxyton 81
  - phatique (fonction) 70-71
  - phonème 6, 15, 17-18, 21
  - phonostylistique 85, 87
  - phonotaxe 55
  - phrase 6, 16, 23-27, 48, 55, 59, 67, 86
  - pluriel 6, 87-89, 95
  - politique linguistique 101, 107
  - position (place) de l'accent 6, 12, 20-21, 26-27, 75-77, 81, 85
  - prestige (de la langue) 101, 103, 105, 111
  - proclitique 25, 38, 49, 68-69, 87-88, 90, 95
  - proparoxyton 81
  - prosodie 6, 17, 37, 41, 56, 62, 81-82, 102
- R**
- réduction 77-78, 87
  - romane (langue) 75, 78, 85, 88-89, 95, 101
  - rythme 6, 34, 36, 51, 59, 61, 85

## **S**

Saussure (Ferdinand de) 62, 81  
schwa 86  
segmentation 83, 86  
Straka (Georges) 7  
substance de l'accent 15, 32, 39  
suprasegmental 6, 18  
syllabe  
    accentuée 12, 15, 19-21, 26-27,  
        31, 39, 48, 53, 55, 62, 77, 86-87  
    inaccentuée 20, 31, 48, 77, 82,  
        85-86, 89, 98-99  
syntagme 20, 25-27, 31, 37, 48, 51,  
        56, 59, 76-77, 82, 85  
syntaxe 39, 62, 75, 81, 83

## **T**

tempo 45, 48, 67  
Togeby (Knud) 7  
tonème 15  
tonique 15, 27, 75, 77, 79, 82, 90

## **U**

unité  
    accentuable 11-12, 17, 47-48, 51  
    accentuelle 6, 11-12, 15, 19-  
        21, 23-27, 31, 39, 41, 45, 59,  
        70, 82-86, 99  
    de souffle 6, 55, 57  
    minimale 17, 23, 37-38, 51,  
        61, 67-68, 83

## **V**

virtualité 37-38, 51, 56, 63, 83  
voyelle 5, 11, 26, 39, 53-54, 86-88,  
        95

